

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 11 avril à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

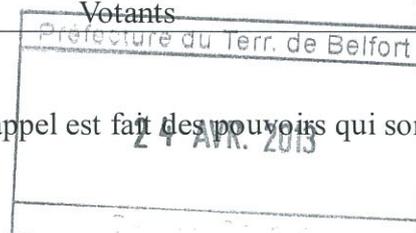
Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Madame et Monsieur Claudine SARRET, Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Françoise PELCAT, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Arlette ECABERT, Xavier DOMON à Denis BANDELIER, Daniel BOUR à Pierre OSER, Patrice DUMORTIER à Monique DINET, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Claude GIRARD à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Evelyne MANTEY à Christian RAYOT, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Mesdames et Messieurs Eric GILBERT, Nicolas PETERLINI, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
5 avril 2013	5 avril 2013	En exercice	42
		Présents	32
		Votants	39



Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

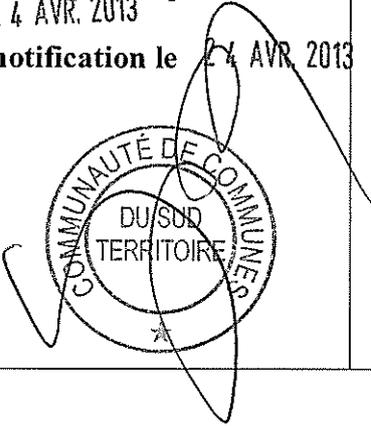
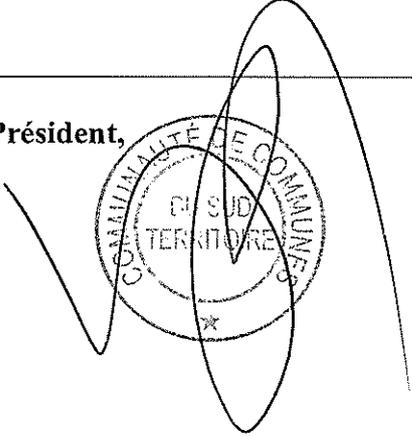
2013-02-00 – Approbation du Procès-verbal du 07 mars 2013

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Président met à l'approbation du Conseil Communautaire le procès verbal de la réunion du 07 mars 2013, étant rappelé que celui-ci a été adressé par avance aux conseillers et le compte-rendu affiché conformément à la législation dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver le procès verbal du Conseil Communautaire du 07 mars 2013.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 AVR. 2013 Et publication ou notification le 24 AVR. 2013</p> <p>Le Président,</p> 	<p>Le Président,</p> 
--	---

**Procès Verbal de la réunion
du Conseil Communautaire
du 7 mars 2013**

L'an deux mil treize, le 7 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, Claude GIRARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Claudine SARRET **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Arlette ECABERT, Gérard FESSELET, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Christian RAYOT, Claude GIRARD à Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER.

Assistaient à la séance : Messieurs Gilles COURGET, Pierre COURTOT, Eric GILBERT, Francis LEFEVRE, Bernard VIATTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
1 ^{er} mars 2013	1 ^{er} mars 2013	En exercice	42
		Présents	35
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2013-01-00 – Approbation du Procès-Verbal du 12 décembre 2012

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Président met à l'approbation du Conseil Communautaire le procès verbal de la réunion du 12 décembre 2012, étant rappelé que celui-ci a été adressé par avance aux conseillers et le compte-rendu affiché conformément à la législation dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le procès verbal du Conseil Communautaire du 12 décembre 2012.

2013-01-01 - Débat d'Orientation Budgétaire de la CCST- DOB 2013

Rapporteur: Christian RAYOT

Communauté de Communes du Sud Territoire Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2013 BUDGET GENERAL
--

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), les conseillers communautaires sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Introduction :

Conjoncture nationale

Stagnation de l'activité *

On observerait en 2013 une reprise modeste du PIB, à hauteur de + 0,4 %.

L'investissement des entreprises et la consommation des ménages progresseraient très légèrement.

Léger repli de l'inflation *

En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à +1,7 %, du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.

Faiblesse de la consommation privée *

En 2013, la consommation des ménages français progresserait faiblement (+ 0,3 %) après une phase de stagnation, sous l'effet notamment d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi-stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.

Très léger rebond de l'investissement des entreprises *

L'investissement productif connaîtrait une reprise faiblement perceptible en 2013 (+0,7 %)

* sources : Prévisions du Gouvernement- PLF pour 2013

L'impact sur les collectivités territoriales

Les mesures de loi de finances 2013 concernant les collectivités locales, s'inscrivent dans le prolongement de celles des deux années précédentes placées sous le signe de l'effort exigé par le retour à l'équilibre des finances publiques et de la solidarité.

Les collectivités locales prendront pleinement part à l'effort collectif par la stabilisation des concours versés par l'Etat pour la troisième année consécutive en 2013.

- Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la DGF 2013 est fixé à **41,505** milliards d'euros.

Rétrospective de l'année 2012

Les éléments marquants

Le schéma départemental de coopération intercommunale :

L'année 2012 a été en partie consacrée au travail comptable, administratif et juridique pour l'intégration des communes de 7 communes de la Bourbeuse (Boron, Brebotte, Bretagne, Grosne, Froidefontaine, Recouvrance, Vellescot) et les 2 communes isolées Joncherey et Thiancourt.

L'année 2012 a vu la mise en place de la SEM.

Les grands projets économiques se sont poursuivis en 2012 notamment les projets des Forges de Grandvillars, les Fonteneilles à Beaucourt et le Casino à Delle.

Les chiffres 2012

*FONCTIONNEMENT

Le niveau des recettes de fonctionnement	8 846 858,41 €
Dont notamment	
- Impôts et taxes	4 115 751,00 €
- Dotations, subventions	2 758 043,98 €
- Reversement des budgets annexes	1 528 164,62 €

Les dépenses de fonctionnement	8 626 061,30 €
Dont notamment	
- Les charges à caractère général	429 989,60€
- Les charges de personnel	2 051 031,09 €
- Atténuation de produits	4 134 528,00 €
Dont Compensations aux communes	
- Dotations aux amortissements :	520 695,75 €
- Autres charges gestion courante	1 357 353,06 €

Soit un excédent de fonctionnement de 220 707,91 €

L'autofinancement : (amortissements et capital des emprunts déduits)

$8\,846\,858.41 - 8\,105\,365.55 = 741\,492.86$ € - Capital des emprunts 243 112.89= **498 379.97 €**

* INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement	2 781 248,55 €
Dont notamment	
- immobilisations corporelles	232 541,96 €
- subv. d'équipement versées (fonds de concours,...)	39 985,73 €
- emprunts	243 112,89 €

- participations 1 325 000,00 €
 - autres immo financières (avances sodeb Forges...) 500 000,00 €

Les recettes d'investissement 3 653 425.36 €

Dont

- Emprunt 2 500 000,00 €
 - Autres immo. financières (rbst avance BA) 255 796,00 €

Soit un excédent d'investissement de 872 176.81 €

Pour mémoire : Résultats 2011

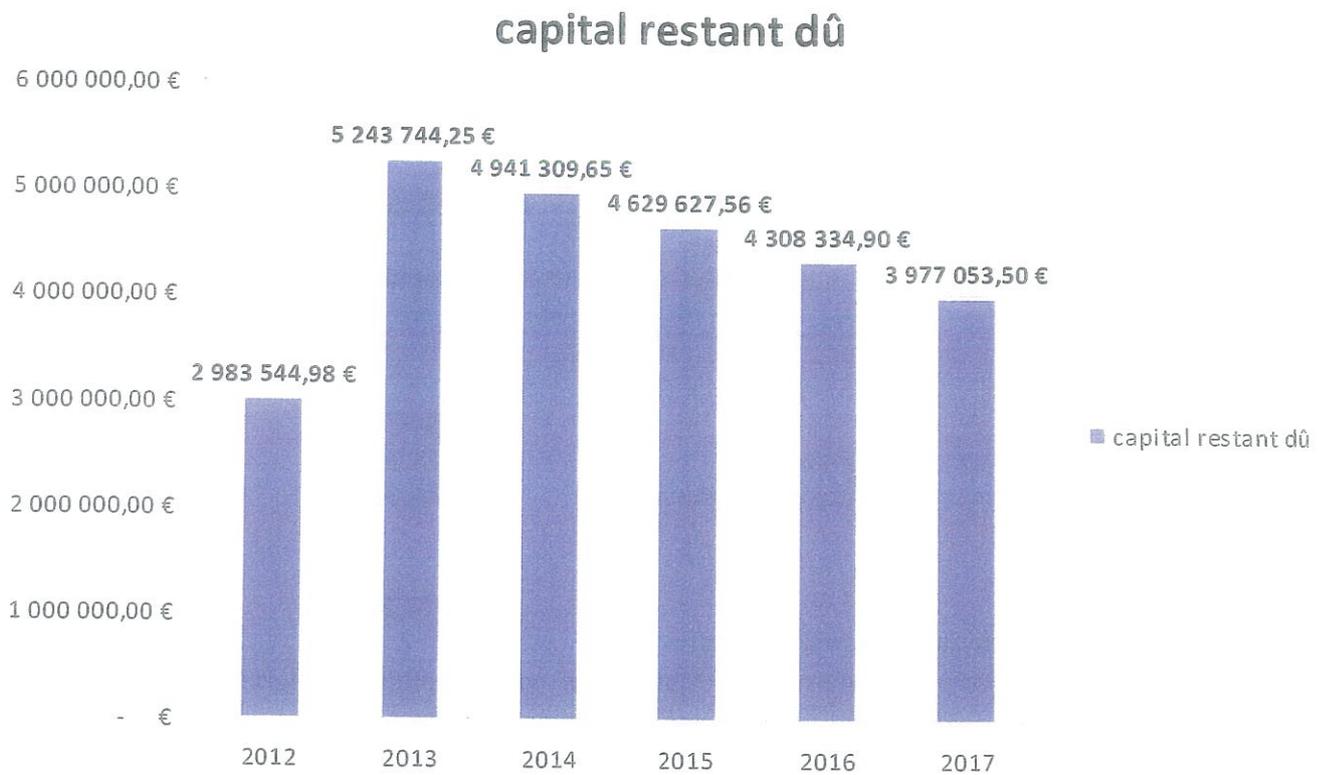
Fonctionnement 4 521 293,87 €
 Investissement 1 952 553,66 €

Nota Bene : Restes à réaliser à reporter en 2013

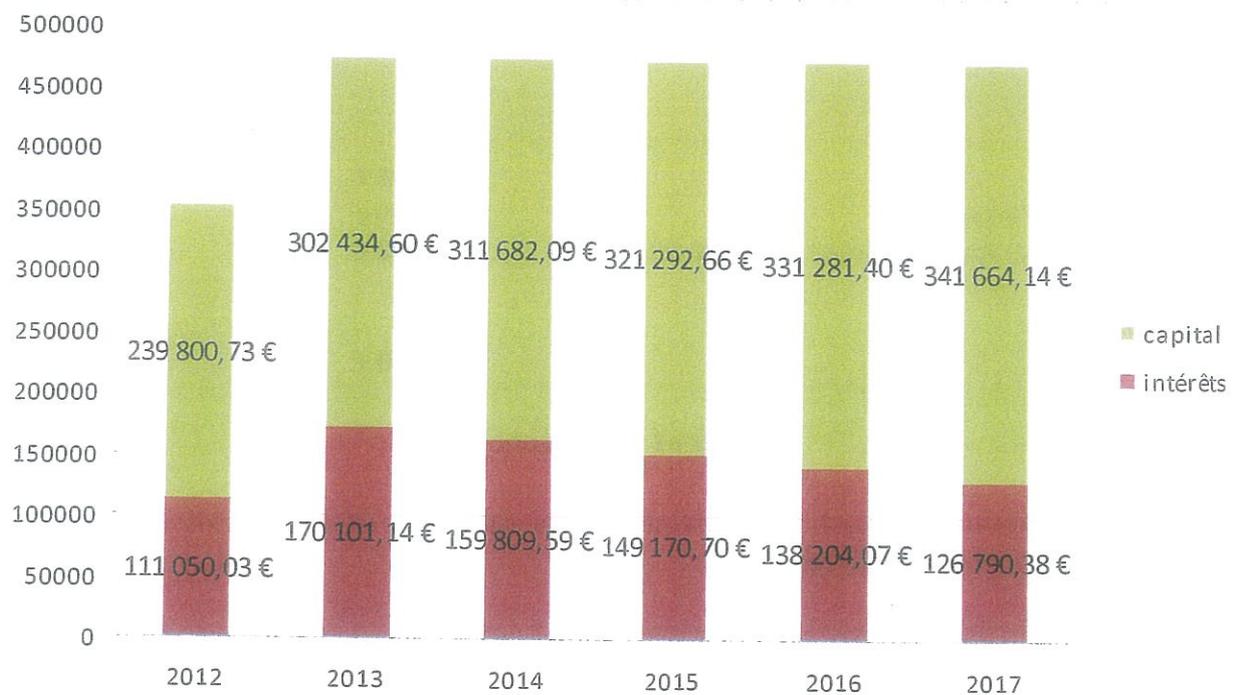
Recettes 125 855,00 €
 Dépenses 1 679 791,51 €

	Dépenses	Recettes	Résultats au 31/12/2012	Résultats repris 2011	Tous exercices confondus
FONCT	8 626 150.50	8 846 858.41	220 707.91	4 521 293.87	4 742 001.78
INVEST	2 781 248.55	3 653 425.36	872 176.81	1 952 553.66	2 824 730.47
TOTAL				6 473 847.53	7 566 732.25

État de la dette



Évolution de la composition de la dette



● **Affaires générales**

Police intercommunale

La police intercommunale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publics sur le territoire des communes qui ont souhaité adhérer au service.

En 2012, le service s'est doté d'un sonomètre afin de lutter efficacement contre les nuisances et notamment celles engendrées par les 2 roues.

Le service a également procédé à l'achat d'un véhicule twingo banalisé.

Les chiffres 2012

**Fonctionnement*

Dépense	349 984,24 €
<i>Dont notamment charges de personnel</i>	301 979,43 €
Recette (participation des communes adhérentes)	94 716,02 €

**Investissement*

Dépense	33 137,30 €
---------	-------------

(Matériel transport, bureau, informatique, etc.)

8 nouvelles communes ont adhéré au service police intercommunale : Joncherey, Recouvrance, Grosne, Courcelles, Courtelevant, Lepuix-Neuf, Bretagne, Vellescot.

Pour 2013, en terme d'investissement, la CCST envisage l'achat de 2 motos.

Il est également prévu de doter les policiers municipaux de Pistolets à Impulsion Electrique (P.I.E type TASER).

L'achat de PVE (PV électronique) est également prévu, ainsi que l'achat d'un logiciel police adapté à une police intercommunale et permettant la gestion des PVE et de la fourrière automobile.

Prévisions 2013

**Fonctionnement*

Dépense	366 000 €
<i>Dont charges de personnel</i>	320 000 €
Recette (participation des communes adhérentes)	110 000 €

**Investissement*

Dépense	38 000 €
---------	----------

Contrat de rivière

La CCST est le porteur du projet « Contrat de rivière Allaine », en collaboration étroite avec la République et le Canton du Jura.

Ce projet est dans sa phase de mise en œuvre depuis le 18 juin 2010, et ce, pour une durée de 5 ans (2010-2015).

Les financeurs principaux sont l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse et la Région Franche-Comté.

De nombreux maîtres d'ouvrages sont partenaires du Contrat : Conseil Général du Territoire de Belfort, Communes, Chambres consulaires...

A noter que d'autres actions inscrites dans le Contrat de rivière sont financées par le budget « Service des eaux », le budget « Assainissement » et le budget « Ordures ménagères ».
Ces actions seront présentées dans les budgets ad hoc.

Le portage du projet « Contrat de rivière » par la CCST implique que chaque action sous maîtrise d'ouvrage extérieure soit suivie et validée par la Chargée de mission.

Les chiffres 2012

Les actions incluses dans le budget du contrat de rivière et sous maîtrise d'ouvrage de la CCST ont entraîné les dépenses suivantes :

Fonctionnement :

- Journée nettoyage de l'Allaine : 2 193 € dont 1 755 € de subventions
- Réduction des phytosanitaires par les particuliers : 960 € dont 624 € de subventions
- Jardin biologique à vocation pédagogique : 269 € dont 215 € de subventions
- Site internet : 1 005 € dont 804 € de subventions
- Bulletin de communication : 1 669 € dont 1 335 € de subventions
- Formation des employés communaux aux techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires : 560 € dont 448 € de subventions
- Poste chargé de mission : 48 703 € dont 38 962 € de subventions
- Participation à la Charte « Jardinez, naturellement » en direction des jardineries : 535 €
- Protection des Aires d'Alimentation de captage (Saint Dizier et Grandvillars) : cf. budget service des eaux
- Surveillance de la qualité des nappes utilisées pour l'eau potable vis-à-vis des toxiques : cf. budget service des eaux

En fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 60 759 €.

Les aides (Agence de l'eau, Conseil Régional et communes) s'élèvent à 52 058 €.

La participation de la CCST s'élève sur ces fonds propres à 8 521 €.

NB : Le poste de chargé de mission inclut le suivi de nombreuses autres actions non indiquées au budget et sous maîtrise d'ouvrage extérieure. Ce poste inclut également de nombreuses actions réalisées en interne et ne faisant pas l'objet d'une facturation extérieure.

Investissement :

- Achat d'un logiciel d'information géographique (Mapinfo) : 3 337 €

En investissement, le total des dépenses s'élève à 3 337 €.

Les aides (Agence de l'eau, et Conseil Régional) s'élèvent à 2 670 €.

La participation de la CCST sur ses fonds propres s'élève à 667 €.

Prévisions 2013

Les actions incluses dans le budget du contrat de rivière et sous maîtrise d'ouvrage de la CCST correspondent au budget prévisionnel suivant :

Fonctionnement :

- Réduction des phytosanitaires par les particuliers : 1 196 € dont 957 € de subventions
- Jardin biologique à vocation pédagogique : 419 € dont 335 € de subventions
- Charte « Jardinez, naturellement » : 800 €
- Réduction des phytosanitaires par les collectivités : 1 196 € dont 957 € de subventions
- Site internet : 1000 € dont 800 € de subventions
- Bulletin de communication : 2 750 € dont 2 200 € de subventions
- Divers (matériel pour animation) : 500 € dont 400 € de subventions
- Etude mise en place de repères de crues : 5 980 € dont 2 990 € de subventions
- Etude réseau des étangs : 5 980 € dont 2 691 € de subventions
- Poste chargé de mission : 49 000 € dont 39 200 € de subventions
- Journée nettoyage de l'Allaine : reportée au printemps 2014 pour pouvoir la coupler avec l'arrachage d'une espèce invasive : la Balsamine.
- Protection des Aires d'Alimentation de captage (Saint Dizier et Grandvillars) : cf. budget service des eaux
- Mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité des nappes : cf. budget service des eaux
- Pérennisation de la collecte des déchets d'entreprise : cf. budget Ordures ménagères

En fonctionnement, le total des dépenses s'élèverait à 90 000.00 €.

Les aides (Agence de l'eau, Conseil Régional et Conseil Général) s'élèveraient à 64 000.00 €.

La participation de la CCST sur ses fonds propres s'élèverait à 26 000.00 €.

NB : Le poste de chargé de mission inclut le suivi de nombreuses autres actions non indiquées au budget et sous maîtrise d'ouvrage extérieure. Ce poste inclut également de nombreuses actions réalisées en interne et ne faisant pas l'objet d'une facturation extérieure.

Communication

La CCST a retenu le principe de poursuivre des campagnes de communication ciblées, thématiques ou saisonnières. En 2013, la stratégie reste la même que celle des deux dernières années.
Supports de communication propres à la CCST

déjà imprimés :

Sets de table (plusieurs milliers en stock)

Reliquats d'affiches CCST (rideaux rouge) et de bérets français brodés CCST

Supports à venir :

Poursuite de l'équipement en tenues sportives – shorts et maillots (avec logo CCST) des équipes du Sud Territoire. (dernière année) .

Pose d'un 4^o panneau « Bienvenue dans le Sud Territoire – TGV » à la frontière suisse. Et réduction en hauteur du panneau de Beaucourt –gène aux riverains.

Pose de **panneaux routiers de « bienvenue CCST »** à l'entrée des village en périphérie du Sud Territoire et d'une plaque pouvant s'apposer sur le mur de chaque Mairie.

Refonte du site internet pour un suivi quotidien par les services. Info services

Reconduction des publications presses habituelles :

2 **Echos du Sud** seront réalisés (mai et Octobre 2013) et diffusés en 13 000 exemplaires dans toutes les Boites à lettre de la CCST.

2 à 3 **pages de promotion** du Sud Territoire dans le cadre de pages dans la PQR (Presse Quotidienne Régionale : Est et Pays) diffusion sur les éditions de l'Aire Urbaine.

Réédition des plaquettes de circuits de randonnées dans les villages du Sud

Avec 3 nouveaux circuits : Fêche l'Eglise (n° 7 jamais édité), La ballade de Normanvillars (Boron), le sentier des passeurs (Montbouton – Croix). Soit **17 plaquettes randonnées** au total.

Il est envisagé de demander aux communes de proposer un nom pour chaque randonnée.

Manifestations propres à la CCST

La CCST a organisé pour la première fois ses **vœux 2013** ainsi que l'accueil des nouvelles communes membres. C'était le 25 janvier 2013 à la salle de spectacle de Grandvillars avec environ 250 participants.

La CCST procédera à diverses **cérémonies inaugurales** clôturant des investissements propres à la CCST (Gare de Delle en Octobre 2013, Casino Delle, ...)

Manifestation combinée avec 3 villages du Sud Territoire : Musiques Plein Sud

Cette année, le programme de Musique plein sud sera le suivant :

- Vendredi 28 juin, Froidefontaine, **Soirée ACDC** (Stade de Froidefontaine)
- Samedi 29 juin, Réchésy, **Soirée Comédie musicales** (Salle des Fêtes)
- Dimanche 30 juin, Saint Dizier l'Evêque, **Soirée Gospel** (Eglise)

Partenariat de communication dans la cadre de manifestations extra-territoriales

Nuit des étoiles (sportives) – Belfort

Spectacles de Delle Animation (saison 2013)

Spectacles de la MPT de Beaucourt (saison 2013)

Spectacles de Grandvillars fait son show (Saison 2013)

Son et Lumière de Brebotte (édition 2013)

Les Nuits de Milandre – Delle (édition franco-suisse 2013)

Pour info, budget 2012 : 156 000 €

Budget communication 2013 : 167 000 €

Principaux éléments de la communication 2013

- 2 éditions de l'Echo du Sud : 18 000 € TTC
- Pages promotion PQR : 6 000 € TTC
- Panneau TGV frontière suisse : 4 000 € TTC
- Panneaux routiers d'accueil périphériques : 11 000 € TTC
- Plaquettes sentiers pédestres : 10 000 €
- Partenariat de communication
 - 5 Structures Sud Territoire : 50 000 €
 - Musiques plein sud : 27 000 €
 - Autres partenariats : 15 000 €
- Maillots sportifs : 16 000 €
- Diverses cérémonies et site internet : 10 000€

● Développement économique

La ZA des Popins sur Beaucourt et du Technoparc sur Delle

Une enveloppe de 28 000 € TTC est prévue pour 2013 pour des frais divers d'entretien et de valorisation des zones.

L'O.C.M.A.C.S

Le programme d'actions de l'OCMACS est finalisé en ce qui concerne la première tranche de l'opération. Le budget prévisionnel fait état d'un apport de la CCST d'un montant de :

- 49 500 € HT en fonctionnement
- 80 600 € HT en investissement

Un dossier de demande d'aide de l'Etat au travers une subvention FISAC a été déposé en date du 17 décembre 2012.

Les actions ne seront déclenchées qu'après l'octroi de cette subvention. Sachant que l'instruction du dossier par les services de l'Etat est d'environ 8 à 10 mois nous prévoyons une enveloppe pour l'année 2013 de :

- 16 000 € HT pour le fonctionnement,
- 40 300 € HT pour l'investissement

Participation au capital de la SODEB

En 2013, il est prévu que la CCST apporte 200 000€ en apport de capital à la SODEB afin de participer directement aux discussions stratégiques de ce partenaire.

La SPL

500 000€ ont été engagés en 2012 et seront versés pour la constitution de la SPL sur l'exercice 2013 au même titre que l'appel de fonds lancé aux autres actionnaires.

En 2013, il est prévu de verser une nouvelle participation de 350 000€ sur compte courant d'associé (rémunéré) pour accompagner le financement de l'opération des Fonteneilles entre autre et en limiter le recours à l'emprunt ou le crédit de trésorerie.

Les Forges

Compte tenu de la révision des opérations sur les Forges, ajustements nés des négociations avec les entreprises mais aussi d'imprévus sur le chantier nous conduisent à revoir l'équilibre de l'opération. Outre les sollicitations auprès des autres partenaires, il est envisagé d'apporter 500 000 € supplémentaires de la part de la CCST pour équilibrer les infrastructures publiques pour boucler l'apport initial prévu de 1 500 000 € à l'opération d'infrastructure.

Nous restons dans l'attente d'un point précis des engagements et dépenses réelles et de celles restant à exercer hors seule projection du présent dossier.

Le Casino

Une dépense de 150 000 € de travaux a été enregistrée sur l'exercice 2012 pour la 1ère phase de l'opération hors couts de MO et divers avec pour objectif la dépollution et la démolition du site. Le programme, suite à la demande de la ville de Delle et au contact avec un investisseur privé, est en cours de refonte complète quant à son devenir et le maillage avec un projet privé. Une estimation des coûts restant à porter sur cette opération est fixée à 360 000 € HT en 2013 sans préjuger de la cession d'une partie du foncier traité.

Les Fonteneilles

Les travaux sur 2012 ont permis la dépollution et la démolition du bâtiment des 4000 à Beaucourt. Une phase de mise en forme - plate-formage est programmée pour 2013 dans l'attente de la mise en place de l'esplanade, objet du présent projet en lien avec le déroulement du projet voisin d'habitat mené par la SPL.

BUDGETS ANNEXES

D) Les deux nouvelles zones à savoir les Chauffours sur Delle et les Grands sillons sur Grandvillars

A) La Zac des chauffours :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2013 se montent à 55 700 € et intègrent les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de 24 190 € (les deux emprunts contractés pour la zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) ainsi que des frais d'entretien et de réparation, la taxe foncière.

Une inscription au budget d'une cession de 8 000 m² pour la somme de 86 400 € est effectuée dans le cadre du projet de construction sur la zone par la CCST d'un bâtiment relais industriel.

L'inscription au budget de la vente d'autres terrains n'apparaît pas pour l'année 2013 car difficile à prévoir.

B) La ZAC des Grands Sillons :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2013 se montent à 67 052 et intègrent les remboursements des intérêts d'emprunt pour un montant de 26 351,49 € (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre) ainsi que des frais d'entretien et de réparation, la taxe foncière et la rémunération pour le travail effectué par le conservatoire des espaces naturels.

Un remboursement d'avance pour un montant de 157 300 € environ est prévu au BG section investissement

Une recette de cession de terrain à la SCI GELOT a déjà eu lieu pour la somme de 15 264 €.

D'autres cessions sont prévues en 2013 pour une somme globale d'environ 300 000 €.

II) Les deux bâtiments relais de la CCST

Les deux bâtiments relais ont fait l'objet d'apport en nature effectué par la collectivité à la société d'économie mixte Sud Territoire au mois de mai 2012.

Le budget du bâtiment relais de Beaucourt fait l'objet pour l'année 2013 d'une opération de régularisation de taxe foncière 2012 pour un montant de 5 758 € et d'un remboursement d'avance d'un montant de 24 000 € au BG section recettes d'investissement. Le budget du bâtiment relais de Delle, quant à lui, fait l'objet d'une régularisation de reprise de subvention versée par le Conseil Régional d'un montant de 417,51€ et d'un remboursement d'avance d'un montant de 20 000 € au BG section recettes d'investissement.

Les budgets de ces deux bâtiments pourront ensuite être clôturés.

Il est prévu d'ouvrir un budget annexe au 4eme trimestre 2013 pour la réalisation d'un bâtiment relais sur la zone des Chauffours.

Prévisions 2013- BG

*FONCTIONNEMENT

Le niveau des recettes de fonctionnement	9 245 000.00 €
Dont notamment	
Impôts, taxes, dotations	7 420 000.00 €
Reversement des budgets annexes	1 630 000.00 €
Les dépenses de fonctionnement	10 788 000.00 €
Dont notamment	
Les charges à caractère général	488 000.00 €
Les charges de personnel	2 300 000.00€
Compensations versées aux communes	4 700 000.00€
Dotations aux amortissements :	442 000.00€
SDIS	1 000 530.00€
023 (virement à la section INV)	1 200 000.00€

L'excédent de fonctionnement reporté est de 4 742 001.78€

2011 : 4 521 293.87

2012 : 220 707.91

Soit un déficit de fonctionnement de **1 543 000 €** auquel on ajoute l'excédent reporté de **4 742 001.78€** soit un excédent de fonctionnement de 3 199 001.78€

* INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement	4 985 000.00 €
Dont notamment	
- immobilisations incorporelles	293 000.00€
- immobilisations corporelles (21/23)	1 240 000.00€
- subv. d'équipement versées (fonds de concours,...)	660 000.00€
- emprunts	307 000.00€
- autres immo financières (avances sodeb Forges, solde SEM, SPLA...)	2 150 000.00€
+ Avances ZAC	
Les recettes d'investissement	2 176 000.00 €
Dont notamment	
- dotations aux amortissements	442 000.00€
- dotations (FCTVA...)	150 000 00€
- subventions	160 000.00€
- rbst ZAcS, bâtiments relais	220 000.00€
- 021	1 200 000.00€

L'excédent d'investissement reporté est de 2 824 730.47€

2011 : 1 952 553.66

2012 : 872 176.81

Soit un déficit d'investissement de **2 809 000€** auquel s'ajoute l'excédent reporté de **2 824 730.47 €** soit un excédent d'investissement de 15 730.47 €

Monsieur Francis GERARD interroge le Président sur le service de police intercommunale quant aux nouvelles communes adhérentes et souhaite savoir la raison pour laquelle les agents de ce service ne peuvent toujours pas intervenir.

Le Président indique que le problème vient des services de la Préfecture et laisse la parole à Mme DINET, Vice-Présidente en charge de la police intercommunale.

Madame DINET indique que les services de la CCST ont rencontré les services de la Préfecture le 06 février dernier afin de faire avancer ce dossier. Mme DINET précise également qu'elle a rencontré le Préfet en demandant à ce que tout soit réglé au 1^{er} mars.

A ce jour, la convention de coordination avec la Gendarmerie intégrant les nouvelles communes n'est toujours pas signée et les policiers ne sont donc pas assermentés sur ces nouvelles communes. De plus, la convention réactualisée sera finalement transformée en simple avenant dans la mesure où une nouvelle convention exigeait un diagnostic sur la délinquance qui ne peut être fourni dans des délais raisonnables par le colonel.

Le Président ajoute que la participation financière des communes à ce service sera demandée au prorata temporis à compter de la date effective où les agents de police pourront légalement intervenir.

Notre collectivité a ainsi fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Il reste deux contrats d'affermage sur le périmètre de la CCST : gérance des réseaux et des stations de Beaucourt (échéance 2016) et de Réchésy (échéance 2014).

Depuis le 1^{er} juillet 2012, la station d'épuration de Grandvillars (20 000 eqhab) est gérée en régie.

Les éléments marquants de 2012

L'année 2012 a bien évidemment été rythmée par la réorganisation du service en prévision de la prise en régie de la station d'épuration de Grandvillars (création d'une astreinte, formation du personnel technique sur la station, audit du fonctionnement de la station...) ainsi que par la réalisation de travaux sur les réseaux et d'études pour l'engagement de projets d'assainissement (réseaux + stations).

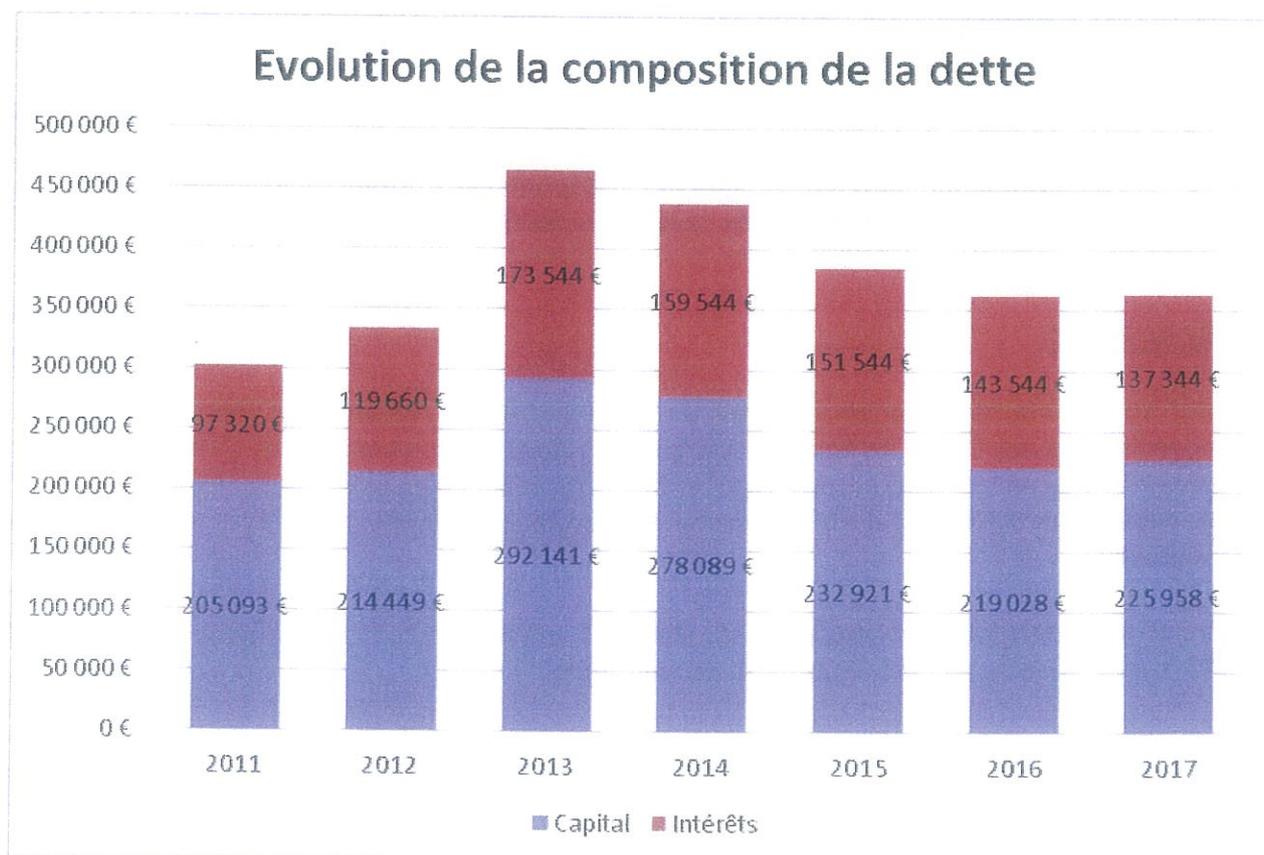
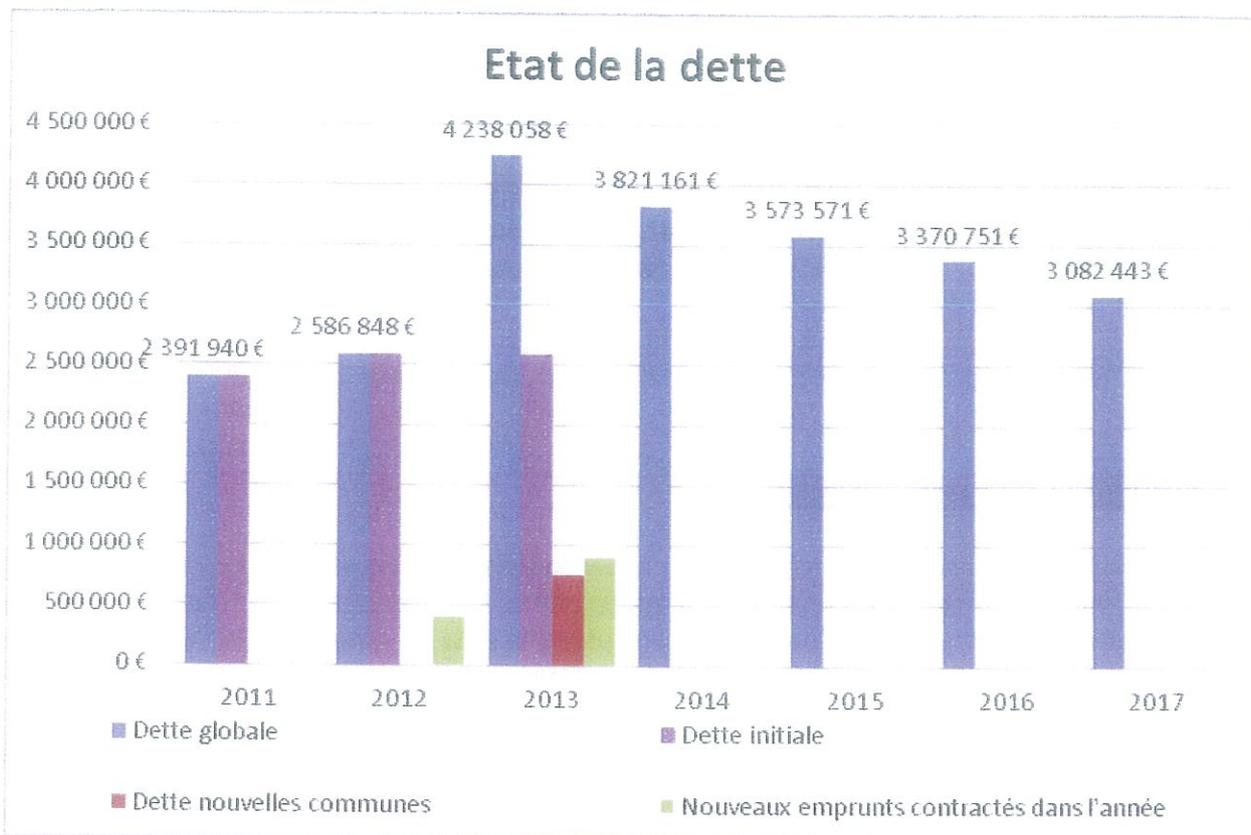
Le budget 2012 est également marqué par :

- la réalisation de travaux sur les réseaux : mise en séparatif sur Grandvillars, et réhabilitation de réseaux unitaires sur Delle,
- la définition de la phase projet pour la création d'une station d'épuration sur Croix,
- la réalisation de l'étude de faisabilité de l'assainissement sur les communes Rechesy, Courtevelant et Florimont,
- le soutien aux entreprises pour la gestion de leurs rejets dans le cadre du contrat de rivière (diagnostic en entreprise, recherche de financement, partenariat avec CCI).

Etat de la dette

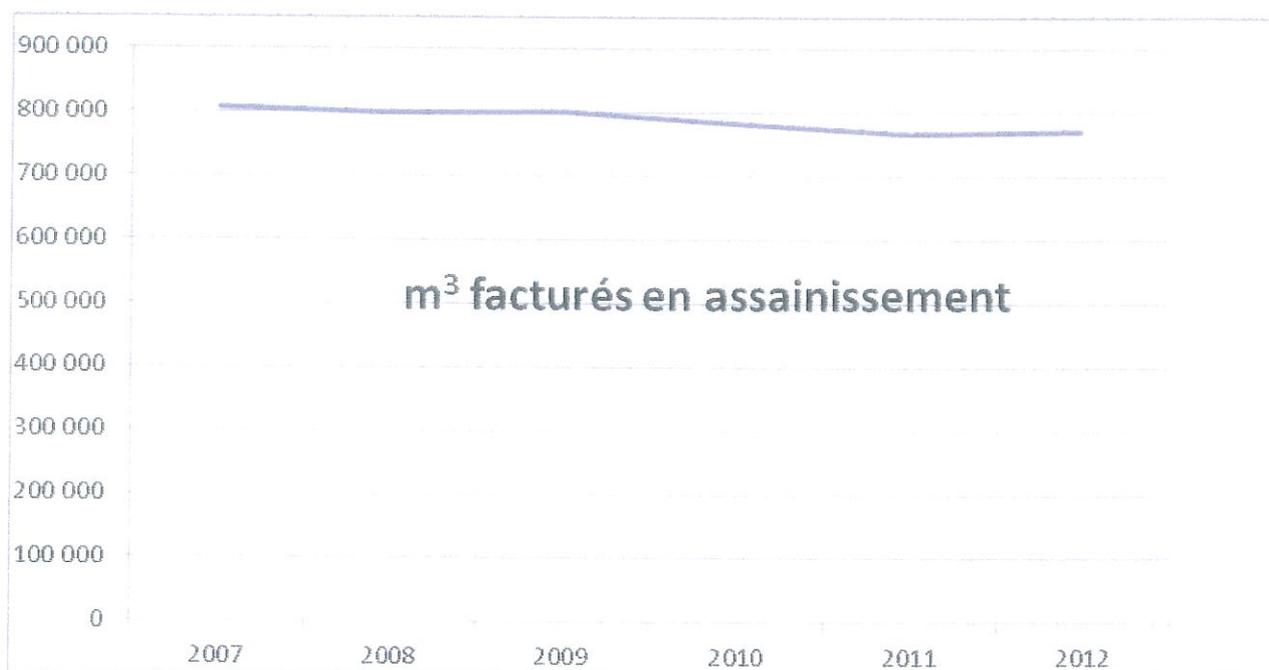
Le capital restant à rembourser en 2013 est de 4 238 000 euros, contre 2 587 000 euros en 2012. Cette augmentation est due notamment à l'intégration de nouvelles communes (750 000 euros), et au recours à l'emprunt en 2012 et envisagé en 2013, respectivement 400 000 et 900 000 euros. La dette par habitant en 2012 était de 161 euros/an. Elle augmente fortement sur 2013 avec un montant de 229 euros/an.

Le montant des annuités d'emprunts est de 465 000 euros sur 2013. Il diminue jusqu'en 2016 (365 000 euros), si aucun nouvel emprunt n'est contracté.



Évolution des recettes : redevance

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturé en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années, d'environ 0.8 % par an. Le nombre de m³ facturé en 2012 est de 770 000 m³.



☞ En appliquant une diminution identique, nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2013 aux abonnés de l'ordre de 860 000 m³ en ajoutant les communes nouvellement intégrées.

Ce qui représente une recette de 862 000 euros en 2013, contre 575 000 en 2012.

Le prix moyen du m³ d'eau sera de 0.9876 euros/m³, contre 0.9588 euros en 2012, soit une augmentation du m³ de 3 %.

	Montant moyen de la redevance assainissement	Evolution redevance
2011	0,9459 €	
2012	0,9588 €	1,37%
2013	0,9876 €	3,01%

A noter, que le montant de la redevance est très variable en fonction des communes. Un lissage est effectué sur 10 ans, avec pour objectif un prix du m³ en 2020 de 1.0674 euros/m³.

A cela s'ajoute 0.15 euros/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau.

Les investissements 2012

Les investissements 2012 ont été marqués par les études d'un montant de 33 000 euros :

- la phase AVP et Projet de la réhabilitation de la station de Croix et de son réseau,
- la faisabilité d'un assainissement intercommunal et le diagnostic des réseaux sur les communes de Réchesy, Courtelevant, Florimont,
- l'étude d'épandage des boues de la lagune de Faverois et sa mise en œuvre en août 2012.

Et les travaux pour un montant de 470 000 euros (dont 200 000 euros d'aide principalement de l'Agence de l'eau) :

- mise en séparatif de la rue Bellevue à Grandvillars dans la logique du schéma directeur de la commune,
- réhabilitation d'une partie du réseau unitaire du quartier Voinaie
- déplacement des réseaux eaux usées et pluviales à Beaucourt, au niveau de l'entreprise CEB.
- le développement de la supervision et de la télégestion de la station d'épuration de Grandvillars et du poste de relevage en liaison.

Une image du compte administratif 2012

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2012 :

- un excédent de fonctionnement de 1 036 000 euros,
- un déficit d'investissement de 22 000 euros,

☞ **soit un excédent global fin 2012 s'établissant à hauteur de 1 058 000 € sans y intégrer les restes à réaliser.**

Un emprunt de 400 000 euros a été contracté pour faire face aux dépenses d'investissement.

	Résultat 2012	Résultat 2011 repris	Tous exercices confondus	Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2013	
Fonctionnement	158 726,20	877 291,80	1 036 018,00	Dépenses	391 811,23
Investissement	-85 756,96	107 685,18	21 928,22	Recettes	344 514,00
Total	72 969,24	984 976,98	1 057 946,22	Total	-47 297,23

A noter que les amortissements n'ont pu être effectués sur l'année 2012 en raison d'informations en attente auprès de la Trésorerie. Le budget de 2012 serait alors en déficit d'environ 130 000 euros, et en excédent d'investissement de 200 000 euros.

Les orientations 2013

☞ Les grandes lignes du budget primitif 2013

En fonctionnement

Les dépenses 2013 – 1 840 000 euros

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 823 000 € dont :

▪ frais du personnel affecté par la CCST	280 000 €
▪ marché de travaux, entretien, réparation	377 000 €
▪ analyses et études	15 000 €
▪ contrat de gérance...	18 000 €
▪ énergie	63 000 €
▪ charges de gestion	70 000 €

Impôts et taxes dont

redevance pollution (Agence de l'Eau) 90 000 €

Charges financières (intérêts d'emprunts + ICNE) 227 000 €

Dotation aux amortissements 360 000 €

Admissions non valeurs 50 000 €

Virement section investissement 290 000 €

Les recettes 2013 – 1 174 000 euros

Vente d'eau et travaux aux abonnés	726 000 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	90 000 €
Participation raccordement à l'égout	80 000 €
Prime épuration (Agence de l'Eau)	115 000 €
Subvention Agence de l'eau	25 000 €
Participation commune extérieure...	70 000 €
Ecritures d'ordre	68 000 €

☞ Le budget de fonctionnement est en déficit de 667 000 € auquel s'ajoute l'excédent de 2012 de 1 036 000 euros, soit un excédent de 369 000 euros.

En Investissement

Les dépenses 2013 – 2 612 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 293 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 68 000 € d'écritures d'ordre,
- 391 000 € pour couvrir les restes à réaliser.

Les restes à réaliser concernent principalement (391 000 euros) :

- la fin des travaux sur la première tranche du quartier Voinaie à Delle,
- la fin des travaux sur la rue Boron, rue des Grands Champs à Grandvillars,
- la finalisation de l'équipement règlementaire de deux déversoirs d'orage (un sur Delle et un sur Beaucourt),
- la création de 8 branchements sur le domaine public.

Les travaux à engager sur 2013 représentent 1 530 000 euros :

- réhabilitation de la station et du réseau à Croix pour 835 000 euros,
- réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration 400 000 euros,
- l'engagement d'une seconde tranche de réhabilitation des réseaux sur le quartier Voinaie 200 000 euros,
- équipement en télégestion de 5 postes de relevage (2 Grandvillars, 2 Joncherey, 1 Faverois) pour 20 000 euros,
- création de branchement sur domaine public pour 25 000 euros,
- travaux d'investigation et/ou d'amélioration sur les réseaux au niveau de la voie ferrée dans la traversée de Delle pour 50 000 euros.

Les études à engager représentent 235 000 euros et concernent :

- Etude de modélisation hydraulique du réseau unitaire de Delle pour 80 000 euros,
- Diagnostic du réseau de Beaucourt suite au constat des services de l'état de rejet d'eaux usées en direct dans le milieu naturel et réflexion sur le raccordement de Montbouton pour 50 000 euros,
- Etude de faisabilité de l'assainissement sur la commune de Chavannes-les-Grands pour 15 000 euros,
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif complète de Bretagne pour 50 000 euros,
- Lancement de la phase AVP de maîtrise d'œuvre pour les travaux de Rechesy, Courtelevant, Florimont, relevé géomètre pour 40 000 euros,

Les recettes 2013 – 2 595 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 360 000 € de provision aux amortissements,
- 290 000 € de virement de la section d'exploitation,
- 890 000 € d'aide de l'Agence de l'eau pour les études et les travaux,
- 153 000 € d'aide DETR.

Des aides de l'Agence de l'eau sont attendues notamment pour les travaux inscrits dans le contrat de rivière :

- Station et réseaux de Croix : 364 000 euros,
- Travaux de réhabilitation à Grandvillars : 156 000 euros,
- Travaux de réhabilitation sur Delle : 171 000 euros,
- Etude modélisation hydraulique de Delle : 40 000 euros,
- Diagnostic des réseaux de Beaucourt : 25 000 euros,
- Second tranche réhabilitation réseau Voinaie à Delle : 100 000 euros.

La perception de DETR est prévue sur les projets :

- Réhabilitation de la filière boues de la STEP de Grandvillars : 40 000 euros,
- Réhabilitation de la première tranche Voinaie : 35 000 euros,
- Réhabilitation du réseau-station de Croix : 62 000 euros.

Ainsi que des participations de collectivités à certains travaux :

- La Ville de Delle pour la reprise d'avaloirs pour 17 000 euros.

Un emprunt de 900 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux de Croix et la réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars.

☞ le budget d'investissement est en déficit de 17 000 euros, auquel s'ajoute l'excédent de 2012 de 22 000 euros. Le budget d'investissement est ainsi en excédent de 5 000 euros.

	Budget 2013	Résultat 2012	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-679 000,00	1 036 018,00	357 018,00
Investissement	-17 000,00	21 928,22	4 928,22
Total	-696 000,00	1 057 946,22	361 946,22

Situation

Le SPANC de la CCST est entrée en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Cette mutualisation se répartit sur le recours d'un technicien assainissement. La charge de travail est affectée à 1/3 au SPANC et à 2/3 temps au service assainissement collectif. Une répartition générale des charges de son activité (voiture, équipements, courriers...) est réalisée dans les mêmes proportions.

Bilan 2012

Le SPANC a réalisé :

- 12 certificats d'urbanisme,
- 9 permis de construire,
- 19 contrôles suite à travaux,
- 140 diagnostics d'installations existantes,

L'essentiel des diagnostics a été réalisé sur la commune de Suarce.

Les objectifs de contrôle ont été atteints.

En termes d'entretien des systèmes, 17 vidanges ont été programmées avec les particuliers.

Objectifs 2013

L'année 2013 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l'existant sur la commune de Lepuix-Neuf.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur le plateau de Croix, en lien avec l'Agence de l'eau, environ 50% des particuliers sont volontaires. La CCST est dans l'attente de la validation officielle du projet par l'Agence de l'eau qui devrait intervenir dans le courant du 1^{er} trimestre 2013. Le technicien aura en charge l'aide technique aux particuliers et la validation des travaux en fin de chantier. Les travaux par les particuliers devront être réalisés dans les trois ans.

Dépenses 2013

Un montant de 2 000 euros est affecté pour frais généraux (locaux, matériel, véhicule...).

Un reversement est programmé au budget général de la CCST afin de contribuer à la rémunération du technicien sur la base de son tiers temps, des frais de comptabilité et des indemnités d' élu. Une somme de 14 000 euros est affectée pour 2013.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 41 600 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

Recettes 2013

En contrepartie, le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RM et C, affecte une contribution de 26 euros par contrôle diagnostic des installations existantes. Sur la base de 160 contrôles pour l'année 2013, il est donc attendu une recette de 4 160 euros de l'Agence de l'eau.

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 44 100 euros est inscrite.

L'objectif sur 2013 est sensiblement le même que l'année 2012 (160 contrôles), en conséquent, il est proposé de maintenir la tarification :

- 63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,
- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.

Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 10 200 euros.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Un excédent de 150 euros est cumulé en fin de budget 2012.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 68 460 euros HT.

Grande lignes du BP 2013 sur une année civile
--

Les grandes lignes du budget 2013 se ventilent de la manière suivante :

En fonctionnement

En dépenses :

Charges à caractère général

- poste technicien, comptabilité, indemnités élu	14 000 €
- frais généraux (locaux, matériel...)	2 000 €
- entretien des systèmes d'assainissement	10 000 €
- soutien des particuliers à la réhabilitation	41 600 €
- dépenses imprévues/admissions non-valeur	500 €

En recettes :

Prime Agence de l'eau RMC	4 160 €
Aide Agence de l'eau réhabilitation	44 100 €
Recettes (paiement des contrôles)	10 200 €
Paiement de l'entretien par les particuliers	10 000 €

Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 68 460 euros.



A noter, que dans le cadre du nouveau programme de l'Agence de l'eau, la prime pour contrôle (26 euros) du SPANC est arrêtée à compter du 1^{er} janvier 2014.

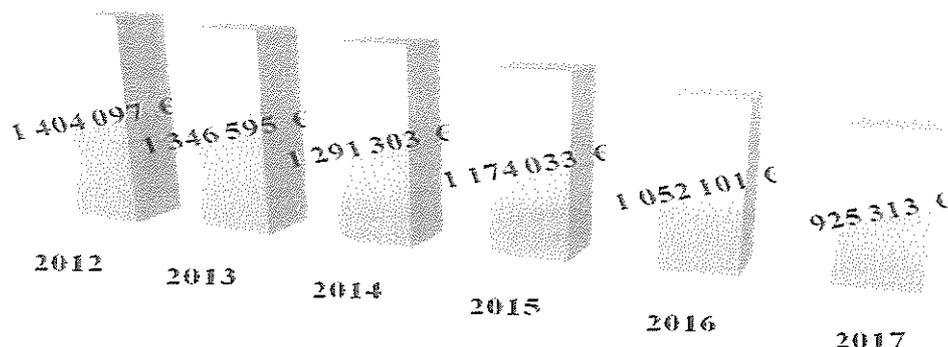
*Monsieur DOMON souhaite connaître le coût de rénovation d'une station autonome.
Monsieur TOURNIER lui indique qu'il faut compter entre 6 000 et 8 000 €.*

Communauté de Communes du Sud Territoire
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2013
ORDURES MENAGERES

I. Dettes : emprunts

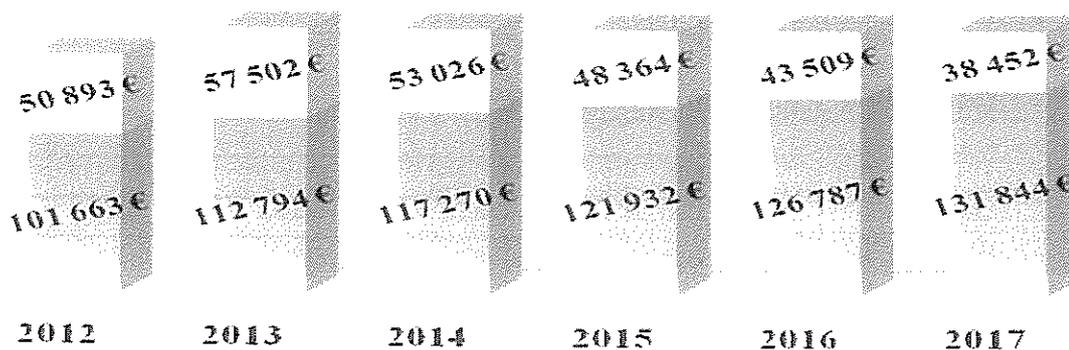
Etat de la dette Budget Annexe Ordures Ménagères

Capital restant dû



Evolution de la composition de la dette au Budget Annexe
Ordures Ménagères

Montant Capital Rembourse Montant Intérêts



II. Evolution de nos principales recettes :

- Participation des usagers en K€ de 2004 à 2012

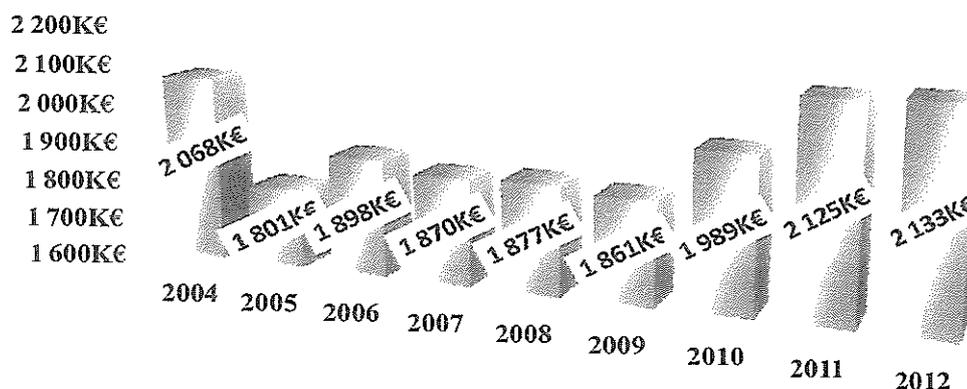
Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Totaux	2 068K€	1 801K€	1 898K€	1 870K€	1 877K€	1 861K€	1 989K€	2 125K€	2 133K€
Ecart		-267K€	-170K€	-198K€	-191K€	-207K€	-79K€	57K€	65K€

La hausse de la participation des usagers depuis 2009 provient surtout essentiellement d'une augmentation de la dotation en bacs.

Mais globalement, en euro constant cette participation est en baisse depuis 2004.

EVOLUTION DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES USAGERS

- Participation réelle des usagers K€



- Soutiens financiers de 2008 à 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Soutiens financiers et ventes de matériaux	532 385 €	494 984 €	452 285 €	618 035 €	739 609 €

Les soutiens financiers et la revente des matériaux évoluent en fonction des tonnages et des mercuriales. Ils ont progressé de plus de 207 K€ soit près de 40% depuis 2008.

Cette progression s'explique d'une part par le changement Ecoemballages et par les performances du tri d'autre part.

III. Evolution des principales dépenses

- Coût de traitement des déchets 2008 à 2012
Incinération à la tonne coût SERTRID

	2008	2009	2010	2011	2012
Traitement OMR	96.01 €	122.38 €	122.38 €	132.96 €	133.00 €
Traitement ENC incinération	103.39 €	130.82 €	130.82 €	135.21 €	138.46 €

Les coûts d'incinération ont augmenté de 38.53% pour les OMR et de 33.92% pour les encombrants entre 2008 et 2012

- Coût de traitement des différents déchets 2008 à 2011

	2008	2009	2010	2011	2012
Traitement OMR	409 099 €	498 245 €	492 171 €	502 297 €	521 747 €
Traitement ENC incinération	125 402 €	158 473 €	149 660 €	117 092 €	141 005 €
Traitement des ENC			39 990 €	42 713 €	37 701 €
Traitement déchets verts	121 669 €	154 661 €	147 012 €	160 113 €	178 440 €
Traitement verre	48 574 €	51 184 €	50 134 €	50 582 €	54 484 €
Traitement du bois	35 229 €	38 184 €	39 892 €	38 137 €	38 322 €
Traitement CS	207 689 €	197 097 €	194 411 €	189 972 €	230 166 €

Remarque :

Pour le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR), l'évolution est due uniquement à l'augmentation des coûts de l'incinération. En effet depuis 2003 les tonnages collectés diminuent (-2613 tonnes soit 110 kg par habitant).

- Coût prestation Plastic Onnium de 2008 à 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Prestation PO	210 136€	221 401€	224 758€	249 459€	122 484€

Suite à la reprise en régie du marché PO, le montant de la prestation est de 112 484€ en 2012, soit un gain de 126 975€ pour la collectivité.

- Coût des frais de personnel de 2008 à 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Frais de personnel	733 522€	789 836€	762 870€	761 238€	777 635€

L'augmentation (+3%) s'explique par le remplacement des agents en congé ou en maladie.

IV. Récapitulatif 2012

- Résultat de l'exercice de 2008 à 2012

	2 008	2 009	2 010	2 011	2012
FONCTIONNEMENT	106 486€	-215 844€	-39 669€	241 656€	-79 236€
INVESTISSEMENT	-162 067€	189 057€	97 643€	26 378€	39 133€
RESULTAT D'EXERCICE N-1	396 073€	340 493€	313 706€	371 680€	661 921€
RESULTAT GLOBAL	340 493€	313 706€	371 680€	661 921€	466 774€

A noter : Le résultat de 2012 a permis au Service Ordures Ménagères de :

- faire face à l'évolution des coûts de traitement
- réaliser les travaux de dépollution et aménagement de la déchetterie pour près d'1 000 K€.
- d'investir en limitant l'emprunt (458 K€)

V. Perspective 2013

Section de fonctionnement 2013

• Augmentations

- Augmentation du coût de l'incinération des OMR+2% (SERTRID) soit :
- 137.24€ au lieu de 133€
- Augmentation de la taxe générale des activités polluantes (TGAP) :
- incinération : 6.40€/T à 8.00€/ HT (Sertrid ISO 14001)
- enfouissement 20.00€/T à 21.42€/T HT
- revalorisation annuelle des autres marchés soit 2% environ

- Diminution
 - Contrat PO – 38 000€

Budget 2013 fonctionnement dépenses

Total fournitures	106 400€
Total traitement	1 451 500€
Total autres frais	275 000€
Charges de personnel	800 000€
Créances éteintes	3 000€
Intérêts réglés à l'échéance	58 000€
ICNE	18 000€
Titres annulés exercice antérieur	8 000€
Subvention de fonctionnement	7 000€
Dotations aux dépréciations actifs circulants	6 000€
Amortissements	441 000€
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 170 900€

Budget 2013 fonctionnement recettes

Total vente des matériaux	247 500€
Participation des usagers	2 410 670€
Soutiens financiers	433 000€
Excédent 2012	427 641
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	3 271 311€

Vu les perspectives du budget 2013, il n'est pas envisagé une augmentation de la participation des usagers.

Section d'investissement 2013

- Liste des principaux investissements prévus au budget
 - Poursuite des travaux d'aménagement et de dépollution des sites 924 K€
 - Achat BOM 190 K€
 - Grappin 45 K€
 - Achat 4 bennes déposables 27K€
 - Ajout bacs 30 K€

BUDGET 2013 SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
LIBELLE	Report INV	BUDGET 2013	BUDGET 2013+RAR 2012
Total dépenses financières	0	140 000	140 000
Total MP dépollution-aménagement déchetterie	784 179	140 266	924 445
Total divers équipements	17 335	349 000	366 335
TOTAL DEPENSES INVEST 2013	801 515	629 266	1 430 781

BUDGET 2013 SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
BUDGET 2013	REPORT INVESTISSEMENT	BUDGET 2013	BUDGET 2013+RAR
FCTVA	0	110 000	110 000
Autres réserves/RAR	694 235	0	694 235
Subvention agence de l'eau	36 315	0	36 315
Subvention DETR	110 098	0	110 098
Total recettes financières	840 648	110 000	950 648
Amortissements		441 000	441 000
Report excédent invest 2012	0	0	39 133
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	840 648	551 000	1 430 781
Excédent ou déficit d'investis budget 2013			0
RESULTAT GLOBAL 2013			100 411

Le Président tient à préciser qu'en euro constant, les usagers OM payent moins qu'en 2004 soit moins 7 % alors que le coût d'incinération du SERTRID a augmenté.

En 2008, le coût d'incinération du SERTRID était de 96 €/T et de 133 €/T en 2012.

Cela démontre les efforts de gestion, de rationalisation et d'économie sur le budget des ordures ménagères.

Monsieur TOURNIER souhaite connaître le modèle du nouveau camion prévu à l'investissement 2013.

Monsieur HELLE indique qu'il s'agit d'une BOM de 14m3 pour une valeur de 190 000 €.

Communauté de Communes du Sud Territoire
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2013
Pôle Gare de Delle

Durant l'année 2012, le projet de redynamisation de la gare de Delle et de son bâtiment « voyageurs » a avancé et s'est concrétisé après quelques rebondissements

Après la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 octobre 2011, la convention de location a été signée entre la CCST et le propriétaire RFF. (rappel : location du bâtiment « voyageurs » pour 1000 € par an – 630 m² et 150 € par an pour les 6000 m² de parking).
En août 2012, le bureau BEJ a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet après une procédure de consultation (MAPA).

Contacts pôle affaires et pôle public

Après des contacts initialement fructueux, le projet exclusif avec un partenaire helvétique n'a pas donné suite et la CCST s'est orientée vers une l'organisation d'une gestion en directe des locataires privés.

3 zones ont été formalisées dans le secteur privé.

- Un open space franco-suisse de 38 x 2 m² à l'extrémité (suisse) du bâtiment. Qui pourra être loué comme salle de réunion ou bureaux temporaires
- Une zone réservée à une société notariale (255 m²)
- Une zone réservée à un bureau d'étude d'ingénierie (BEJ, notre maître d'œuvre du projet) de 108 m²

La zone réservée aux notaires et BEJ a fait l'occasion de deux offres de location de la part de la CCST.

Le pôle public garde tout son rôle et reste déterminant car il lui permet d'avoir une série de services (entretien des locaux, prestations de services directement réalisée par le pôle public) facilitant le séjour dans les lieux des locataires d'affaires.

Les services de l'Etat sollicités pour l'accompagnement du chantier d'insertion de la gare, ont souhaités la création d'un chantier autonome des deux structures initialement porteuses (Chamois et Intermed).

Cette association s'est créée fin 2012 et porte le nom de CHA CA SOL (Chantier Café Solidaire)
Cette association loi 1901, est en procédure d'agrément par l'Etat au titre de l'insertion et de l'économie solidaire.

Rappelons que le chantier d'insertion « Bistrot Epicerie solidaire » permettra à 6 chômeurs du Sud du Territoire de bénéficier d'un contrat d'insertion de 6 mois renouvelables.

Le Budget 2013

L'INVESTISSEMENT 2013

L'année 2013 sera une année particulière.

C'est l'année de la réhabilitation du bâtiment voyageur et de création du pôle multi modal.

Un dossier de Consultation des entreprises a été publié en procédure dématérialisée.

A retenir que souhaitant ouvrir le marché aux entreprises locales, 15 lots de travaux ont été indépendamment formalisés pour la réhabilitation du bâtiment voyageur. Plus de 100 dossiers ont déjà été retirés.

La date limite de remise des offres est le 1^{er} mars 2013.

Avant cette date, nous restons donc sur des coûts prévisionnels

Le Budget d'investissement reste globalement aligné sur la base initiale des coûts :

Soit 538 000 € HT de travaux pour la réhabilitation du bâtiment voyageur (pôle public et pôle privé) en y intégrant des options supplémentaires demandées par les 2 locataires.

La majoration de ces options a pour incidence logique la majoration proportionnelle du loyer de location des bureaux par la CCST aux deux locataires.

Il convient également d'inscrire une prévision de 262 000 € HT pour le volet Pôle d'échange multimodale (parking et voiries).

Soit un total de dépenses de **800 000 € HT** pour le projet.

Le budget gare étant assujéti à la TVA, cette dernière sera compensée mensuellement mais les factures de loyer seront de ce fait majorées de la TVA auprès des deux entreprises locataires.

Sur la base du budget travaux prévisionnel, trois demandes de subventions ont été adressées :

- à l'Etat (Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort) pour 100 000 €,
- à Monsieur le Président du Conseil Général (100 000 €)
- et à Madame la Présidente de la Région Franche-Comté (200 000 €).

L'Etat nous ayant déjà fait savoir qu'il ne pourrait participer au financement des travaux d'investissement, nous n'attendons pas de subvention à ce titre.

Pour mémoire l'Etat à travers les services de la DIRECCTE va très fortement contribuer au financement du chantier d'insertion.

Nous sommes toujours en attente de réponse de la part des 2 autres institutions.

Par prudence et sans réponse définitive de la part de ces financeurs, nous inscrirons en recette d'investissement seulement 200 000 € de subvention (combinée CG et CRFC) et 600 000 euros de recours à l'emprunt pour cette opération.

Le SMTC est prêt à prendre en charge la réalisation du quai Bus OPTYMO qui sera situé sur le parking loué à RFF par la CCST.

Le principe général reste inchangé, les locations du pôle privé devront couvrir les annuités de l'emprunt et l'aide au fonctionnement du pôle public.

LE FONCTIONNEMENT 2013

A la charge de la CCST en dépenses de fonctionnement

La charge de chauffage collectif, récupéré ensuite auprès des locataires au prorata de l'énergie consommée.

Le coût de consommation de gaz est estimé à 1,20 € HT du m² par mois pour les 3 mois de chauffage en 2013, soit 2 340 €.

La contribution partielle (environ 20 semaines sur 2013) au fonctionnement du pôle public par convention CHACASOL : 8 000 €

Location (convention RFF) et impôts locaux : 4 000 €

Il conviendra également de provisionner des frais pour provision fluides travaux (eau, gaz , électricité)

Les dépenses de fonctionnement pour 2013 correspondront à une provision totale de **20 800 € H.T.**

Les recettes seront-elles composées du remboursement des charges de chauffage et des loyers des locataires sur 4 mois.

SCP notaires : 14 000 €

Bureau BEJ : 4 500 €

Remboursement de charges de chauffage des locataires : 2 300 €

Le Président indique qu'il a assisté à une réunion sur la réouverture de la ligne Belfort-Delle il y a un mois. Le montage financier n'étant pas bouclé dans la mesure où il manquait 2 millions d'euros, ce dernier a proposé un geste fort à savoir que la CCST participe au financement de la ligne à hauteur de 500 000€. Il faut impérativement arriver à une déclaration de l'ensemble des partenaires financiers pour le financement définitif de ce projet (prochaine réunion RFF – 28 mars prochain).

Le conseil sera sollicité prochainement concernant cette contribution financière.

Cette ligne contribue à la structuration du Sud Territoire puisqu'il s'agit d'une liaison TGV/ Suisse / Italie.

Monsieur LOCATELLI évoque le coût important de réhabilitation d'une ligne ferroviaire.

Monsieur DAMOTTE précise qu'il n'y a pas d'étude poussée de réalisée pour démontrer la rentabilité de la ligne.

Le Président indique qu'il y a bien eu des études côté suisse et côté français démontrant la rentabilité de cette ligne et que la Région Franche-Comté, la Confédération Helvétique et l'Etat ne se permettraient pas de financer ce projet s'il n'était pas viable.

Communauté de Communes du Sud Territoire
Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2013
EAU POTABLE

Préambule

La prise de compétence eau potable est effective depuis le 1 janvier 2004. Un service des eaux a alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et les 2 anciens syndicats qui étaient présents sur notre territoire : le SIDES et le SIVOM du Sundgau. Depuis cette date, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct du service des eaux.

En mars 2010, notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence eau potable et exploite ainsi directement en régie ses réseaux et infrastructures.

Le 1^{er} janvier 2013, notre collectivité a franchi un nouveau cap en accueillant 9 nouvelles communes : Boron, Brebotte, Bretagne, Froidefontaine, Grosne, Joncherey, Recouvrance, Vellescot et Thiancourt. Thiancourt était déjà exploitée à travers la régie. Joncherey le sera par un contrat d'affermage signé avec Véolia depuis 2008. Pour les 7 communes du bassin de l'Écrevisse, cela sera une découverte. Afin de mener à bien l'exploitation de ce nouveau périmètre, un nouvel agent a été recruté le 1^{er} février dernier par mutation. Il travaillait précédemment au service eau potable de la CCBB.

Les éléments marquants de 2012

L'année 2012 a principalement été marquée par la poursuite de la consolidation de la prise en exploitation directe des infrastructures. Elle a aussi été ponctuée de plusieurs réunions, avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et les communes de Joncherey et Thiancourt pour préparer au mieux l'intégration de 9 communes au 1^{er} janvier 2013.

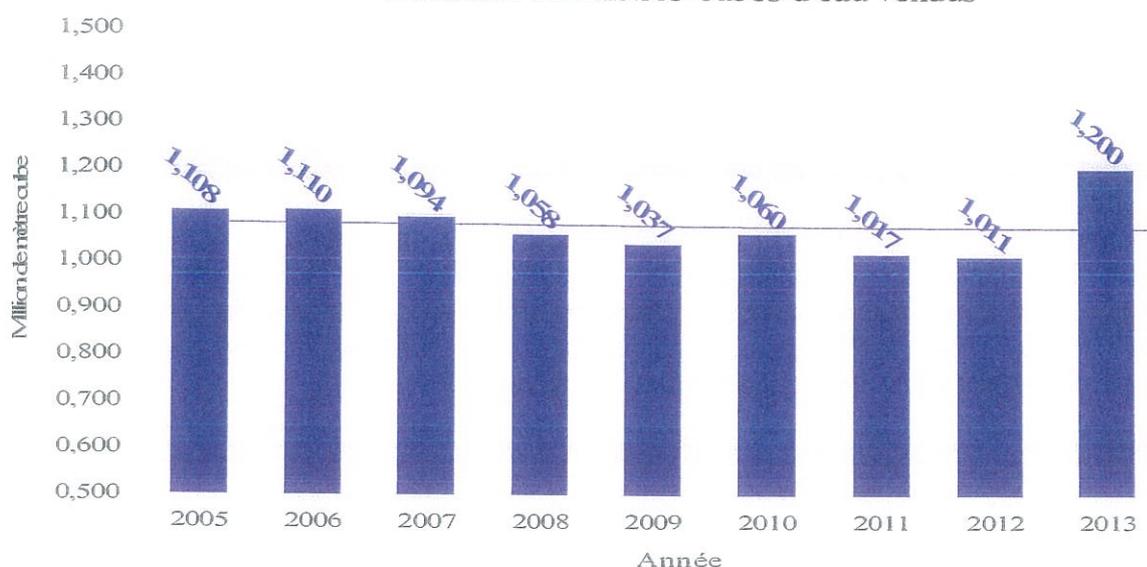
Le budget 2012 est ainsi identifié par :

- une **continuité de service aux abonnés confirmée** tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation courant excédentaire et assez comparable à 2011),
- une **attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau** (au Pays de Montbéliard Agglomération, au SIEA et à la CCBB) et la production d'eau potable **afin de maîtriser leurs impacts financiers**,
- le pilotage de **marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant** avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

Évolution de la consommation, de l'achat et de la production d'eau en 2012

L'année 2012 confirme la tendance générale constatée depuis 2006. La consommation est en recul (*toutefois moins soutenue*) de 1 % sur l'année (soit environ – 10 000 m³ représentant 1,5 m³ économisés par famille). La contraction est de 9,6 % depuis 2005. Le chiffre des ventes sur l'année civile est toutefois à pondérer car il intègre une part estimée des volumes. En effet, les consommations comptabilisées entre la relève réelle (réalisée 1 fois par an au cours de l'année) et la fin de l'année civile génèrent inévitablement une estimation.

Communauté de Communes du Sud Territoire
Evolution des mètres-cubes d'eau vendus



Par prudence, il faut donc envisager des ventes pour 2013 en diminution eux aussi de 1 % tout en intégrant les nouveaux volumes vendus sur les 9 nouvelles communes ainsi qu'à la CCBB (export vers Montreux-Château et Autrechêne). Ceci devrait donc représenter approximativement 1,2 millions de mètre-cube d'eau vendus soit 1,97 millions d'euros de recette.

Concernant les achats d'eau pour 2012 (*pour rappel* : à Pays de Montbéliard Agglomération pour le secteur Beaucourt, au SIEA pour le secteur Croix – Villars le Sec et à la CCBB pour les écarts de Florimont), **une économie globale de 15 200 m³** (soit – 3,6 % par rapport à 2011) a été réalisée principalement sur Beaucourt. Pour mémoire, **25 300 m³** avaient déjà été économisés en 2011 (soit – 5,8 % par rapport à l'année 2010).

Ces économies représentant 20 000 € sur 2 ans sont **le fruit d'un travail permanent de recherche de fuites, d'interventions rapides** pour effectuer les réparations sur les canalisations détériorées ou renouveler les branchements fuyards et d'une **gestion patrimoniale adaptée**.

Cette même **attention de rationalisation et d'économie continue d'être portée** sur nos sites de production et distribution d'eau potable. Après avoir **diminué globalement en 2011 les prélèvements d'eau de 360 m³ par jour** (soit – 9,6 % par rapport à 2010), c'est **165 m³ supplémentaires par jour en 2012 qui ont été économisés** (soit – 4,6 % par rapport à 2011).

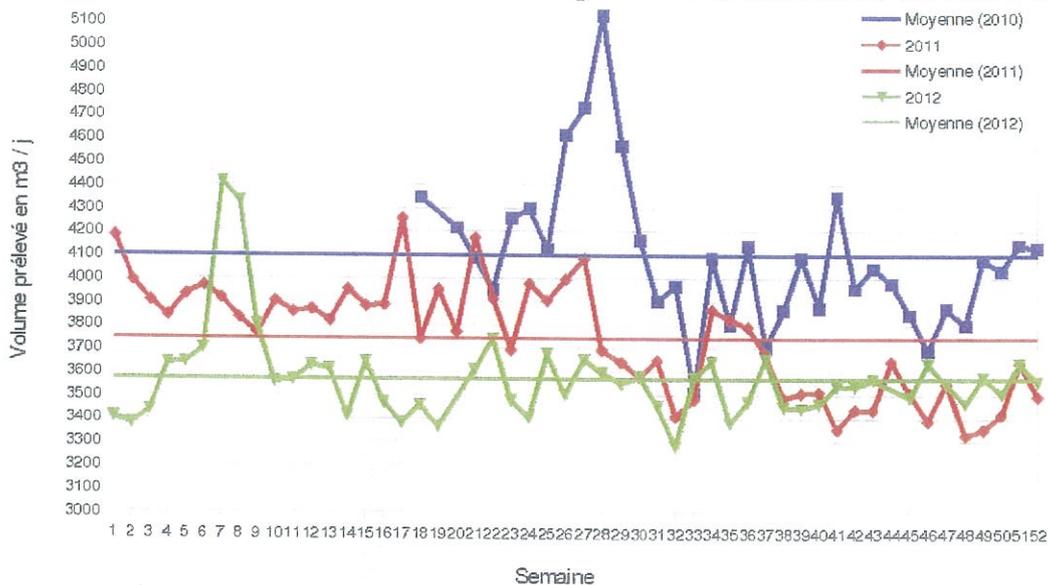
Ce **travail quotidien des techniciens** permet ainsi de moins solliciter nos installations donc **d'économiser sur les coûts énergétiques et produits de traitements** associés, de **diminuer notre redevance prélèvement** et **permet d'améliorer nos rendements**.

Communauté de Communes du Sud Territoire
Volume d'eau mis en distribution par jour
sur l'ensemble de notre réseau entre 2010 et 2012

Communauté de Communes du Sud Territoire
Rendement et ILP des réseaux par Unité De Production de 2010 à 2012

UDI	Communes desservies	2010				2011				2012			
		Prélèvement ou achat En m3	Eau vendue En m3	Rendement brut *	Indice Linéaire De Perte En m3/km/jour	Prélèvement ou achat En m3	Eau vendue En m3	Rendement brut *	Indice Linéaire De Perte En m3/km/jour	Prélèvement ou achat En m3	Eau vendue En m3	Rendement brut *	Indice Linéaire De Perte En m3/km/jour
Abbévillers (achat d'eau SIEA)	Croix, Villars le Sec	40 480	35 503	87,71%	1,77	42 489	37 948	89,31%	1,62	41 038	38 460	93,72%	0,92
Beaucouri (achat d'eau PMA)	Beaucouri, Fêche l'Eglise, Montbouton	420 115	294 749	70,16%	6,57	392 893	299 250	76,17%	4,91	378 879	269 600	71,16%	5,72
Faverois	Delle, Faverois, Joncherey, Labetain, Thiancourt	785 210	524 973	66,86%	10,87	645 520	524 123	81,19%	5,07	585 442	487 290	83,23%	4,10
Grandvillars	Grandvillars	166 780	136 891	81,11%	3,22	165 585	121 975	73,66%	4,40	163 714	135 837	82,97%	2,81
Lepuix-Neuf	Lepuix-Neuf, Suarce, Chavanatte, Chavannes les Grands	104 391	79 018	75,69%	5,74	93 262	60 215	64,57%	7,48	91 857	65 907	71,84%	5,85
Réchésy (incluant Courtelevant)	Réchésy, Courtelevant, Courcelles, Florimont	130 830	90 570	69,23%	4,19	127 315	89 181	70,05%	3,97	112 979	89 361	79,10%	2,46
Si Dizier	Saint Dizier l'Evêque	50 644	27 874	55,04%	13,00	48 302	29 992	62,09%	10,45	31 273	29 183	93,32%	1,19
Totaux		1 700 450	1 189 578	69,96%	6,48	1 515 366	1 162 684	76,73%	5,41	1 405 182	1 115 718	79,40%	3,29

Communauté de Communes du Sud Territoire
Rendement et Indice Linéaire de Perte par Unité de Production de 2010 à 2012



Etat de la dette

L'endettement au 1^{er} janvier 2012 était de 1 039 763 € correspondant à 9 emprunts à taux fixe contractés entre 2000 et 2010, de durées comprises entre 12 et 30 ans. L'encours remboursé sur 2012 représentait 104 706,60 € soit 56 269,21 € en capital et 48 437,39 € en intérêts.

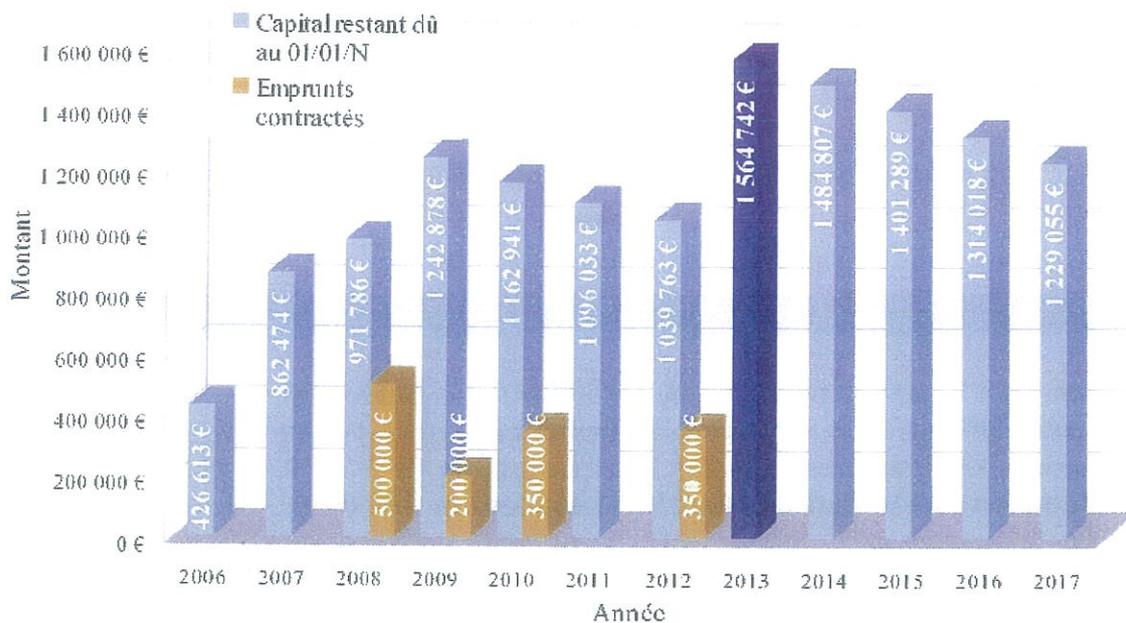
Un nouvel emprunt a été contracté en 2012 à hauteur de 350 000 €. De plus, avec l'intégration des nouvelles communes au 1^{er} janvier 2013, **2 emprunts contractés par la CCBB ont été repris dans notre budget représentant 177 424 €.** Ces trois emprunts **impactent inévitablement les annuités à rembourser ainsi que l'extinction de la dette à partir de 2013.**

Il est à noter qu'un troisième emprunt (à hauteur de 30 000 €) contracté en 2012 par la CCBB sera intégré en cours d'année après le vote du CA de la CCBB.

Communauté de Communes du Sud Territoire
Evolution de l'encours de la dette - Budget Eau



Communauté de Communes du Sud Territoire
Budget Eau - Etat de la dette



Les investissements 2012

Les investissements 2012 ont été marqués par une gestion patrimoniale impactée directement ou indirectement par notre exploitation des infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), notre schéma directeur et la coordination des chantiers avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année 2012 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- La réalisation de 3 lots de travaux du programme AEP 2012 sur les réseaux de distribution (*pour mémoire* : quartier de la Voinaie dont un contentieux en cours avec l'entreprise sur la partie assainissement, rue Bouulloche et impasse faubourg de Montbéliard à Delle).
- La réfection complète avec une canalisation calorifugée de la traversée du pont St Nicolas à Delle (rupture due au froid rigoureux du mois de février 2012).
- Le renforcement de la rue Malpommier à Grandvillars.
- Le renouvellement partiel (60 ml) de la canalisation alimentant les écarts de Florimont.
- Le renouvellement de 13 branchements faubourg de Montbéliard à Delle, rue du Général Leclerc à Grandvillars et rue du Jura à Lepuix-Neuf en coordination avec des travaux de voirie.
- L'attribution de 6 lots en fin d'année pour la réalisation de travaux du programme AEP 2012 sur les réseaux de distribution (*pour mémoire* : interconnexion Suarce – Chavanatte, partie basse de la rue de la maison blanche à Beaucourt, 3 passages sous voie ferroviaire à Delle et 1 rue de Boron à Grandvillars avec renforcement sur 150 ml).
- La réalisation de travaux de modification ou renouvellement de chambres de vannes ainsi que le renforcement de l'anti-intrusion sur Delle, Faverois, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy et Saint Dizier l'Évêque.
- La fin des études pour la révision et mise en œuvre des différents périmètres de protection de captage sur Grandvillars, Réchésy et Faverois. Il reste à finaliser l'étude sur Saint Dizier l'Évêque
- La poursuite des études sur les aires d'alimentation de captage de Grandvillars et Saint Dizier l'Évêque afin de limiter l'impact des activités humaines dont agricoles sur ses secteurs.
- La poursuite des études pour la mise en place d'un réseau adapté de surveillance de la qualité des eaux sur notre périmètre.

Une image du compte administratif 2012

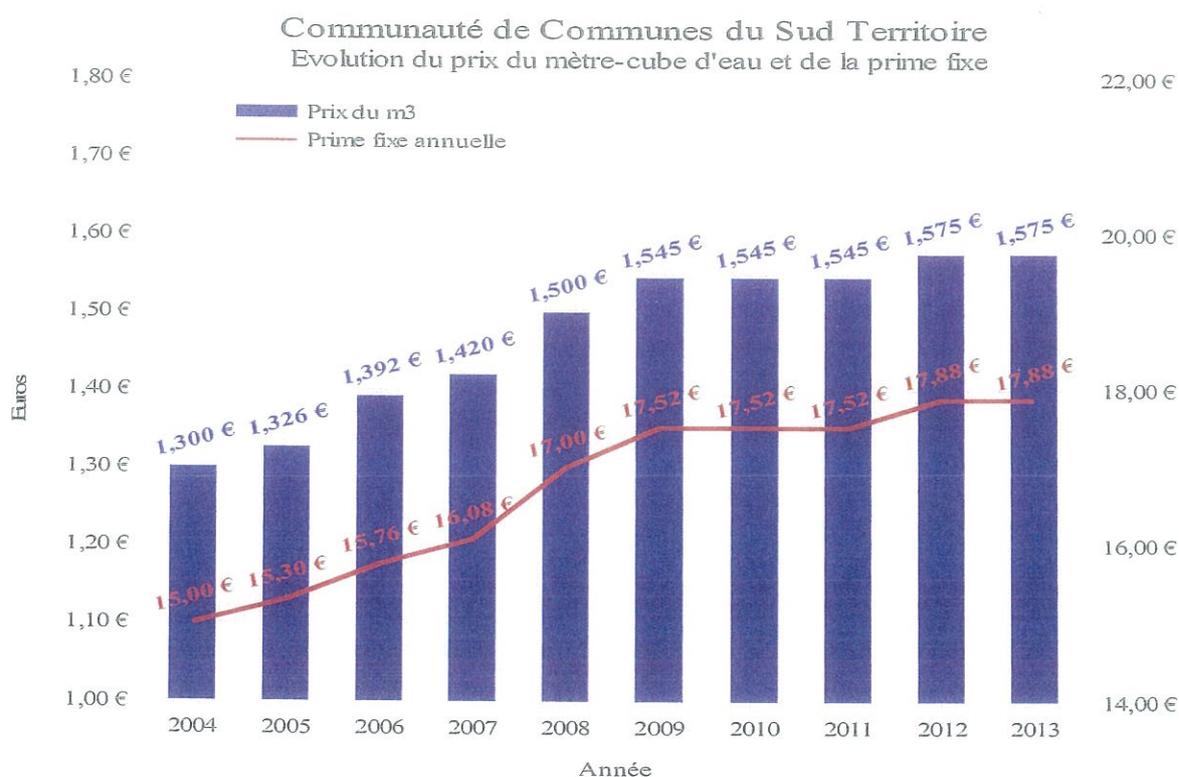
Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **250 000 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 825 000 €**.
- un **excédent** à la **section d'investissement** de **575 000 € pour 2012** et de **320 000 €** en incluant le déficit reporté 2011.
- des **restes à réaliser** à hauteur de **550 000 €**.

	Résultats 2012	Résultats 2011 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2013
Fonctionnement	252 423,56 €	570 855,47 €	823 279,03 €	Dépenses	598 846,49 €
Investissement	575 756,70 €	-254 915,25 €	320 841,45 €	Recettes	45 284,00 €
Total cumulé					590 557,99 €

Le prix de l'eau pour 2013

Par délibération n°2012-07-34 du 12 décembre dernier, il a été décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau et des prestations associées. Il a été créé 2 nouveaux tarifs : une part communautaire sur la commune de Joncherey en complément de la rémunération du fermier (*Nota : contrat d'affermage avec Véolia jusqu'à fin 2019*) et fixant ainsi un prix global identique aux autres communes et un tarif de vente en gros pour la CCBB.



Les grandes lignes du budget primitif 2013

En fonctionnement

Les dépenses 2013

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 503 000 € dont :

➤ frais du personnel	400 000 €
➤ marché de travaux (ERE)	340 000 €
➤ analyses d'eau, maintenance et études	185 000 €
➤ achats d'eau	240 000 €
➤ énergie, téléphonie	88 000 €
➤ redevance prélèvement	75 000 €
➤ maintenance	50 000 €
➤ provisions	70 000 €
➤ charges de gestion	55 000 €

Impôts et taxes dont :

- redevance pollution (Agence de l'Eau) 330 000 €

Charges financières (intérêts d'emprunts) 82 000 €

Dotations aux amortissements 330 000 €

Les recettes 2013 :

Vente d'eau et travaux aux abonnés dont : 2 360 000 €

- redevances pollution (Agence de l'Eau) 330 000 €

- travaux (branchements neufs) 60 000 €

Subventions diverses (dont Agence de l'Eau) 151 000 €

↳ le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 114 000 €.

En Investissement

Les dépenses 2013

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 80 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,

- 550 000 € correspondant aux restes à réaliser.

Une enveloppe de 1 114 000 € sera disponible pour diverses opérations : sécurisation et télégestion sur Froidefontaine, Grosne et Boron, chambre de comptage sur Autrechêne et Bretagne, travaux consécutifs aux arrêtés de protection des captages (filtre à charbon actif à Grandvillars, clôtures à Faverois et Grandvillars, télégestion et autosurveillance), la rénovation du château de Beaucourt (édicule et canalisations compris), l'achat d'un véhicule et d'un logiciel de facturation.

Les recettes 2013

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont connues :

- 330 000 € de provision aux amortissements,

- 1 071 000 € d'excédent reporté et virements de la section d'exploitation,

- 111 000 € de subventions,

- 232 000 € correspondant au besoin de financement antérieur.

↳ le budget d'investissement s'équilibre à 1 744 000 €

Après en avoir débattu au sein du Conseil Communautaire,
Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2013.

2013-01-02 - Fixation du nombre de Vice-présidents

Rapporteur: Christian RAYOT

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Vice-présidents,

Le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif (42 titulaires) de celui-ci, soit un maximum de 12 Vice-présidents pour la CCST.

En raison de l'évolution des prises de compétences par la CCST, il est proposé de fixer le nombre de Vice-présidents à 10.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de fixer le nombre de Vice-présidents à 10 (dix Vice-présidents).**

2013-01-03 - Election du 9^{ème} Vice-président

Rapporteur: Christian RAYOT

Vu l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'élection des Vice-présidents,

Vu la délibération fixant le nombre de Vice-présidents,

Les règles d'élection : L'élection de chaque Vice-président a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après 2 tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-président

1er tour	
Votants	38...
Suffrages exprimés	38
Candidats	Voix obtenues
Jacques ALEXANDRE	35
Blancs	3
Nul(s)	0

Monsieur Jacques ALEXANDRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 9^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

2013-01-04 - Election du 10^{ème} Vice-président
Rapporteur: Christian RAYOT

Vu l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'élection des Vice-présidents,

Vu la délibération fixant le nombre de Vice-présidents,

Les règles d'élection : L'élection de chaque Vice-président a lieu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après 2 tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'élection du 10^{ème} Vice-président

1er tour	
Votants	38...
Suffrages exprimés	38
Candidats	Voix obtenues
Jean-Louis HOTTLET	34
Blancs	4
Nul(s)	0

Monsieur Jean-Louis HOTTLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 10^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Guy BOURQUIN quitte la séance et donne pouvoir à son suppléant Monsieur Pierre COURTOT.

2013-01-05 - Désignation des commissions permanentes
Rapporteur: Christian RAYOT

Vu l'Article L2221-22 du CGCT

Les commissions permanentes sont chargées d'étudier certaines questions soumises au conseil soit sur l'initiative d'un de ses membres, soit par le bureau.

Suite à l'intégration des nouvelles communes au sein de la CCST, il est proposé de revoir la composition des commissions en y intégrant des membres des nouvelles communes :

Commission	Compétences et missions	Membres
Commission Finances	Suivi du budget	Denis BANDELIER Jacques BOUQUENEUR Monique DINET Jean-Jacques DUPREZ Hamid HAMLIL Pierre OSER
Commission Développement Economique	Action de développement et de promotion économique Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités Soutien à la création, développement ou accueil d'entreprises	Monique DINET Hubert ECOFFEY Bernard LIAIS Thierry MARCJAN Robert NATALE Pierre OSER Cédric PERRIN
Commission Communication	Promotion de la CCST Réalisation de supports de communication Journal intercommunal	Jean-Jacques DUPREZ Jean-Louis HOTTLET Alain BERGER Xavier DOMON Claude GIRARD
Commission Tourisme	Action de promotion du patrimoine touristique Réalisation de nouveaux aménagements touristiques et d'accueil	Jean-Marc PELLETIER Myriam PISANO Josette BESSE Jean-Claude JACOB Daniel KUNTZ Evelyne MANTEY Bernard TENAILLON
Commission eau et assainissement	Production d'eau Transport, stockage et distribution Etude, exécution, exploitation de tous les travaux, ouvrages et installations Assainissement	Bernard TENAILLON Laurent BROCHET Jean-Jacques DUPREZ Daniel KUNTZ Sylvie MANZONI Jean-Claude TOURNIER Thierry MARCJAN Monique DINET Jean LOCATELLI Claude BRUCKER Hervé FRACHISSE Daniel NICOLAS Jacques ALEXANDRE
Commission Fonds de concours	Participation financière à des opérations de mise en sécurité aux abords des bâtiments publics et d'aménagement des entrées de villes ou villages-éléments structurants,...	Denis BANDELIER Pierre OSER Jean-Claude TOURNIER Jean-Louis HOTTLET

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, valide les membres des commissions permanentes, comme désignés ci-dessus.

2013-01-06 - Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

Rapporteur: *Christian RAYOT*

Suite à la modification du périmètre de la CCST, la collectivité doit désigner 4 titulaires au sein du SCOT.

Organisme	Domaines de compétences	Représentants de la CCST
SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	Il fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements	Titulaires : Bernard LIAIS Christian RAYOT Monique DINET Jacques ALEXANDRE Suppléants : Robert NATALE Bernard TENAILLON Xavier DOMON Maurice NICOUUD

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De nommer, en tant que représentants de la CCST, au sein du SCOT :
 - o Titulaires :
 - Bernard LIAIS
 - Christian RAYOT
 - Monique DINET
 - Jacques ALEXANDRE
 - o Suppléants :
 - Robert NATALE
 - Bernard TENAILLON
 - Xavier DOMON
 - Maurice NICOUUD

2013-01-07 - Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)
Rapporteur: Christian RAYOT

Vu l'Article 1609 nonies C, modifié par LOI n°2013-61 du 18 janvier 2013 - art. 25

Il convient de créer un bureau local chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. **Chaque commune dispose d'au moins un représentant.**

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Le rôle de la commission locale: procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à l'EPCI

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner, en tant que membres de la CLETC, les membres du bureau à savoir les maires de chaque commune ou son titulaire unique au conseil communautaire et les vice-présidents de la CCST non maires :

- Jacques ALEXANDRE
- Denis BANDELIER
- Alain BERGER
- Jean-Jacques BOUQUENEUR
- Jean-Claude BOUROUH
- Guy BOURQUIN
- Laurent BROCHET
- Claude BRUCKERT
- Marcel BRUNGARD
- Roland DAMOTTE
- Monique DINET
- Xavier DOMON
- Patrice DUMORTIER
- Jean-Jacques DUPREZ
- Arlette ECABERT
- Hubert ECOFFEY
- Hervé FRACHISSE
- Francis GERARD
- André HELLE
- Jean-Louis HOTTLET
- Pierre OSER
- Sylvie MANZONI
- Thierry MARCJAN
- Daniel NICOLAS
- Maurice NICOUD
- Cédric PERRIN
- Christian RAYOT
- Patrice SCHWARTZENTRUBER
- Bernard TENAILLON
- Jean-Claude TOURNIER

2013-01-08 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur: Christian RAYOT

Vu l'Article 22 du Code des Marchés Publics

Suite à l'intégration des nouvelles communes au sein de la CCST et à la démission d'un membre titulaire, il est proposé de revoir la composition de la CAO :

Commission	Domaines de compétences	Composition	Proposition LISTE 1
C.A.O Commission d'Appel d'Offres	Validation des candidatures et ouvertures des plis Attribution des marchés	Le président ou son représentant 5 titulaires 5 suppléants	Représentant : Jean-Claude TOURNIER Titulaires : Daniel KUNTZ Xavier DOMON Hubert ECOFFEY Bernard TENAILLON Monique DINET Suppléants : Pierre OSER Thierry MARCJAN Denis BANDELIER Sylvie MANZONI Francis GERARD

- Il est également procédé à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires (soit **cinq suppléants**).

- L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

- Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

En cas de plusieurs listes de candidats à la CAO, le vote s'effectue sur liste en un seul tour avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Communautaire procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à désigner son représentant par arrêté.

Votants	38...
Suffrages exprimés	38
Listes	Voix obtenues
Liste 1	37
	Abstention
	1

Au vu des résultats ci-dessus, la CAO est composée comme suit :

Représentant :

Jean-Claude TOURNIER

Titulaires :
Daniel KUNTZ
Xavier DOMON
Hubert ECOFFEY
Bernard TENAILLON
Monique DINET

Suppléants :
Pierre OSER
Thierry MARCJAN
Denis BANDELIER
Sylvie MANZONI
Francis GERARD

2013-01-09 - Accord sur la répartition des sièges suite au renouvellement des conseils municipaux

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu la loi RCT du 16 décembre 2010,
Vu la loi Richard du 31 décembre 2012 relative au nouveau plafonnement,*

Les évolutions importantes de la carte intercommunale (extensions, fusions...) et les nouveaux critères fixés par le législateur imposent des modifications statutaires dans de nombreuses communautés.

A défaut d'accord, il reviendra en septembre au Préfet de mettre en conformité les statuts des communautés en appliquant les règles de répartition proportionnelle prévues par la loi du 16 décembre 2010.

Cet accord local doit être défini avant le 30 juin prochain pour être valide, les communes doivent disposer d'un délai de trois mois (délai raisonnable) pour se prononcer sur celui-ci avec les règles de majorité qualifiée suivantes : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou 50% des communes représentant les deux tiers de la population (sans droit de veto de la commune principale).

De fait, le conseil communautaire doit, avant le 31 mars 2013, avoir formulé son avis et l'avoir notifié aux communes membres.

A défaut d'accord obtenu au 30 juin, la répartition des sièges sera automatique et s'opérera à la répartition proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne. Cette répartition sera alors arrêtée par le Préfet, avant le 30 septembre 2013.

En l'absence d'accord, la loi attribue un nombre de sièges à chaque communauté, en fonction de la strate démographique à laquelle elle appartient à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

L'accord devra respecter les trois règles suivantes :

- chaque commune devra disposer *a minima* d'un siège
- aucune commune ne pourra disposer de plus de 50% des sièges
- cette répartition devra tenir compte de la population de chaque commune

L'article L.5211-10 du CGCT, modifié par la loi du 16 décembre 2010 puis celle du 31 décembre 2012, prévoit désormais que le nombre de VP ne pourra dépasser 20% de l'effectif total du conseil, dans la limite de 15 au maximum.

Cependant, le conseil communautaire pourra décider, à la majorité des 2/3 de ses membres de fixer un nombre de VP supérieur « sans pouvoir dépasser **30% de son propre effectif et le nombre de 15** »

Considérant le fonctionnement actuel (art 7 des statuts) de la CCST quant à la répartition des conseillers intercommunaux titulaires soit :

<u>Hab / commune</u>	Titulaires
De 1 à 1 000 habitants	1 délégué
De 1 001 à 2 000 habitants	2 délégués
De 2 001 à 3 000 habitants	3 délégués
De 3 001 à 4 000 habitants	4 délégués
De 4 001 à 5 000 habitants	5 délégués
De 5 001 à 6 000 habitants	6 délégués
De 6 001 à 7 000 habitants	7 délégués
De 7 001 à 8 000 habitants	8 délégués
De 8 001 à 9 000 habitants	9 délégués
De 9 001 à 10 000 habitants	10 délégués

Il est proposé de reprendre ce fonctionnement concernant la répartition des sièges.

A noter que des nouvelles modalités de désignation des suppléants sont en cours et il conviendra de procéder à une modification statutaire selon les textes en vigueur lors du renouvellement des conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'opter pour un accord pour une répartition libre, à savoir :**
 - o **d'opter pour une représentation des communes au sein du conseil communautaire selon les modalités énoncées ci-dessus, soit une répartition du nombre de délégués titulaires selon la population :**

<u>Hab / commune</u>	Titulaires
De 1 à 1 000 habitants	1 délégué
De 1 001 à 2 000 habitants	2 délégués
De 2 001 à 3 000 habitants	3 délégués
De 3 001 à 4 000 habitants	4 délégués
De 4 001 à 5 000 habitants	5 délégués
De 5 001 à 6 000 habitants	6 délégués
De 6 001 à 7 000 habitants	7 délégués
De 7 001 à 8 000 habitants	8 délégués
De 8 001 à 9 000 habitants	9 délégués
De 9 001 à 10 000 habitants	10 délégués

- o **d'opter pour un nombre de vice-présidents (30% dans la limite de 15) par dérogation**
- **d'autoriser le Président à solliciter l'ensemble des conseils municipaux des communes membres afin de se prononcer dans les 3 mois sur cet accord.**

Annexe: Simulation

2013-01-10 - Convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement entre la Communauté de Communes du Sud Territoire et la SPL Sud Immobilier dans le cadre du projet de réhabilitation du « Fer à Cheval »

Rapporteur : Pierre OSER

Vu la délibération 2012-07-06 portant sur l'achat du site des Fonteneilles à Beaucourt.

Vu la délibération 2012-07-21 portant sur la création d'une Société Publique Locale SPL « Sud Immobilier »

Vu la loi n°2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales.

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment du « Fer à Cheval » situé à Beaucourt, cédé par la commune de Beaucourt à la CCST, plusieurs réunions de travail ont eu lieu concernant l'avenir du bâtiment. Cet immeuble d'environ 6500 m² sur 3 étages fera l'objet d'une requalification complète, en logements destinés à la vente ou à la location en état futur d'achèvement. Une partie de la surface du bâtiment est réservée à une activité tertiaire ou artisanale ou de commerce, à préciser ultérieurement.

La réhabilitation de cette friche industrielle permettra l'amélioration de l'entrée de ville de Beaucourt côté Dasle et créera une nouvelle offre immobilière de haut niveau au cœur d'un environnement de qualité, de part la proximité du Parc des Cèdres et le réaménagement complet du reste du site des Fonteneilles par la Communauté de Communes du Sud Territoire. Plus largement, cette opération d'aménagement permet un traitement de la présente friche par un réemploi de l'espace, conforme aux attentes en terme d'habitat de la commune, et d'économie des espaces fonciers, conforme à l'intérêt général.

Afin de réaliser ce programme immobilier, la CCST se propose de signer une convention d'aménagement avec la SPL Sud Immobilier, en cours de création. Ce projet, d'un montant total de travaux estimé à 8 000 000€ (8 millions d'euros), constituerait la première opération de la SPL.

Cette concession d'aménagement fait l'objet d'une convention de prestations intégrées fixant les conditions particulières d'intervention de la Société Publique Locale pour la Communauté de Communes du Sud Territoire (voir annexe ci-joint).

La présente concession d'aménagement est une convention de prestations intégrées s'inscrivant dans le cadre des relations « in house » entre la SPL Sud Immobilier et son actionnaire majoritaire qu'est la Communauté de Communes du Sud Territoire. Elle est destinée à fixer les droits et obligations respectifs des parties, notamment les conditions dans lesquelles la Société réalisera ses missions, sous le contrôle de la Collectivité dans le cadre d'un dispositif de contrôle analogue.

Le Président précise que ce projet se réalisera en plusieurs tranches.

Cette année, des travaux seront déjà engagés (toiture, appartements témoins et opérations de communication).

Monsieur LOCATELLI souhaite connaître le nombre de logements qui seront réalisés.

Le Président indique qu'il y aura 60 à 70 logements de 50 à 70 m², en accession à la propriété. La CCST travaille actuellement avec un promoteur immobilier qui préconise des logements F2-F3. Il est important de vendre ces appartements à des prix abordables car le contexte économique est difficile et l'immobilier est en crise. Depuis le début de l'année, le projet avance bien en collaboration avec un architecte et divers bureaux d'études pour des expertises, analyses thermiques/électriques et relevés de plans car il est important d'aborder et de traiter ce dossier d'une façon très professionnelle.

Monsieur Christian RAYOT ne prend pas part au vote pour cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le transfert du bien et de l'opération par la convention de prestations intégrées fixant les conditions particulières d'intervention de la Société Publique Locale Sud Immobilier pour la Communauté de Communes du Sud Territoire dans le cadre de l'opération d'aménagement du bâtiment du « Fer à cheval » à Beaucourt / Concession d'aménagement
- d'autoriser le Président à négocier et signer la présente convention avec la Société Publique Locale Sud Immobilier pour l'opération susmentionnée.
- d'autoriser le Président à déléguer M. Pierre OSER pour la signature de la présente convention.

Annexe: Proposition de convention

2013-01-11 - Budget Général - Avenant n° 1 aux marchés de travaux concernant la démolition et la dépollution des sites du Casino à Delle et des Fonteneilles 4000 à Beaucourt

Rapporteur : Christian RAYOT

*Vu la délibération n°2012-05-06 du 06 septembre 2012 portant sur l'attribution des marchés de démolition et dépollution des sites du Casino à Delle et Fonteneilles 4000 à Beaucourt
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 01 mars 2013 ;*

Dans le cadre de sa compétence développement économique et pour donner suite aux études sur les zones économiques majeures, il a été décidé de réaménager le site du Casino à Delle et des Fonteneilles à Beaucourt.

Notre collectivité a donc missionné, en septembre 2012 après consultation, l'entreprise Arches démolition pour mener à bien la démolition et la dépollution des sites.

Lors des phases de déconstruction et de démolition, des matériaux amiantés supplémentaires ont été découverts sur les 2 sites. Ils n'avaient pas été repérés dans les diagnostics amiante avant démolition. De plus, 2 cuves à fuel enterrées ont été mises à jour sur le site du Casino. Ces dernières n'avaient pas été repérées lors du diagnostic environnement.

Il est donc nécessaire de signer un avenant pour le site des Fonteneilles à Beaucourt portant sur :

- la dépose et l'évacuation de plaques de coffrages (164 m²) et de 2 conduites (2,5 ml) contenant de l'amiante-ciment pour un coût de 7 209 € HT (soit + 6,72 % du montant initial du marché).

L'avenant pour le site du Casino à Delle porte lui sur :

- la dépose et l'évacuation de plaques de faux-plafond (140 m²) contenant de l'amiante-ciment pour un coût de 3 003 € HT
- l'extraction et l'évacuation de 2 cuves à fuel pour un montant de 1 200 € HT,
- la non-démolition de l'annexe des Dominicaines pour un montant de 22 000 € HT.

Ces modifications ont donc générés :

- une plus-value globale de + 7 209 € HT sur le site des Fonteneilles à Beaucourt portant le marché à un montant de 114 429 € HT.

- Une moins-value globale de – 17 797 € HT sur le site du Casino à Delle (soit – 10,78 %) portant ainsi le marché à un montant de 152 055 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider les 2 avenants ci-dessus présentés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

2013-01-12 - Projet de construction d'un nouveau bâtiment relais

Rapporteur: Christian RAYOT

Lors des journées de travail sur le nouveau schéma territorial a été abordée l'éventualité de la construction d'un bâtiment relais sur la ZAC des Chauffours située à Delle.

Les bâtiments relais industriels de Grandvillars, Beaucourt et Delle sont tous occupés d'une part et ne font plus partie des biens immobiliers de la collectivité d'autre part (vente du bâtiment relais de Grandvillars et apport en nature à la SEM Sud Développement des bâtiments relais de Beaucourt et Delle).

Face au constat de la demande de plus en plus forte de bâtiments à la location, et afin de consolider son potentiel économique, la Communauté de Communes du Sud Territoire souhaite diversifier et augmenter son offre en immobilier d'entreprises par la construction d'un nouveau bâtiment industriel.

Ce dernier pourrait être le prototype d'autres constructions similaires sur cette zone créant ainsi un village artisanal de trois ou quatre bâtiments reproductibles et construits dans le temps en fonction des besoins.

Dans le cadre de sa compétence en développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire il est proposé de construire un bâtiment relais industriel :

- d'une superficie de 1 200 m² environ pour une parcelle d'environ 80 a sur la zone des Chauffours située à Delle,
- pour une somme estimative de 1 417 318 € HT prix du foncier non compris.

Afin de lancer l'opération et de demander les subventions, il est nécessaire de valider le tableau de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant (HT)	Intitulé	Montant (HT)
Frais annexes (appels d'offres, études de sols, assurances)	18 000	État : • DETR (taux plafonné)	150 000
Travaux (construction, VRD)	1 200 000	Conseil Régional Franche-Comté (5%)	70 866
Maîtrise d'œuvre	127 500	Conseil Général du Territoire de Belfort (5%)	70 866
Contrôles techniques	12 750	Financement de la CCST	1 125 586
Coordination SPS	8 500		
Conduite d'opération + aléas	50 568		
TOTAL	1 417 318	TOTAL	1 417 318

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de confirmer le choix de construire un bâtiment industriel sur la zone des Chauffours située à Delle,
- de valoriser la parcelle occupée pour le projet et mise à disposition par la CCST au budget annexe de l'opération à hauteur de 10,80 €/m² environ soit 86 400 € (quatre vingt six mille quatre cents euros) HT.
- d'autoriser le Président à lancer les appels d'offres nécessaires à la construction de ce bâtiment,
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions et financement nécessaires aux opérations (État, Europe, Région, CG, Communes etc...)
- compléter les subventions présentées par toutes autres ressources nouvelles ou un autofinancement de la Communauté de Communes.
- d'autoriser le Président à engager la Communauté de Communes du Sud Territoire par sa signature dans toute action utile à la construction de ce bâtiment.

**2013-01-13 - Zone d'Activités des Grands Sillons à Grandvillars
vente d'une parcelle à la SEM SUD DEVELOPPEMENT**

Rapporteur: Denis BANDELIER

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par la SEM SUD DEVELOPPEMENT dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment industriel à Grandvillars.

Pour ce faire, la SEM souhaite acquérir sur la zone des Grands Sillons, une parcelle de 8598 m² environs.

La parcelle proposée par la CCST est située à l'arrière de la partie haute de la zone des Grands Sillons (voir plan ci-joint),

Conformément à l'avis des Domaines le prix de cession du foncier a été fixé à 13 € HT/m².

Monsieur Christian RAYOT ne prend pas part au vote pour cette délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le prix de cession de la parcelle à 13 € HT/m² à la SEM Sud Développement,
- d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision,

*Annexes :- Plan de zone avec localisation de la parcelle.
- Avis des Domaines*

2013-01-14 - Signature de conventions de partenariat avec 3 associations culturelles à vocation rurale se regroupant dans une opération culturelle commune : Plein Sud 2013
Rapporteur: Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire souhaite développer l'image du Sud Territoire de Belfort et s'associer au rayonnement ainsi qu'à son développement culturel.

A cette fin, elle a décidé pour l'année 2013 d'ouvrir un partenariat de communication avec 3 associations locales implantées dans trois communes rurales du Sud Territoire. Ces trois

associations s'engagent à réaliser une opération commune composée d'un spectacle animation de haute qualité sur leur commune durant l'année 2013.

La convention proposée définit le partenariat entre :

- La communauté de Communes du Sud Territoire (CCST),
- L'association « Entente Sportive de Froidefontaine » de Froidefontaine,
- L'association « Entente Sportive de Réchésy » de Réchésy,
- L'association « Les Amis de la Vigne » de St Dizier l'Evêque.

Représentés par leurs présidents respectifs.

Ces trois associations ont décidé de s'associer avec la contribution de la CCST pour organiser un festival dénommé «Musique Plein Sud 2013» qui se déroulera en 3 spectacles localisés dans les 3 communes d'activité des associations :

- Froidefontaine le 28 juin 2013 Hight Voltage Tribute to ACDC (soirée ACDC)
- Réchésy le 29 juin 2013 La Revue des 7 voyages (soirée comédie musicale)
- Saint Dizier le 30 juin 2013 The Glorious Gospel Singers (soirée Gospel)

Chaque association organise son spectacle en responsabilité propre (organisation, promotion, mise à disposition et mise en place des lieux de concert, coordination, assurance et responsabilité civile).

Afin de mutualiser les coûts d'organisation, les associations ont décidé de recourir à un producteur commun de spectacle : Couleur Sport Production.

Chaque association couvrira avec le producteur les coûts spécifiques à chaque spectacle.

Chaque association prend en charge l'organisation de son spectacle avec l'assistance du producteur commun. Ces prestations seront clairement définies dans un contrat passé entre l'association et le producteur.

Chaque association aura à sa charge également, la mise à disposition du lieu de spectacle et sa préparation, l'organisation de la soirée, la tenue des services annexes (buvette, guide, parking, etc...).

Elle assurera la diffusion des produits de promotion (flyers et affiches) dans le village et les communes environnantes.

En contrepartie, La Communauté de Communes du Sud Territoire s'engage à verser un soutien financier à chaque association au titre du partenariat de communication engagé.

- Association « Entente Sportive de Froidefontaine » de Froidefontaine 8 500 €
- Association « Entente Sportive de Réchésy » de Réchésy 8 500 €
- Association « Les Amis de la Vigne » de St Dizier l'Evêque 8 500 €

Ces sommes seront payables par virements, à la signature de la présente convention.

La Communauté de Communes du Sud Territoire s'engage également à couvrir auprès du producteur les frais de communication spécifiques de la CCST dans le cadre de ce festival pour un montant de 3 000 € H.T.

La CCST prendra également en charge la promotion presse locale de l'événement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'accorder une subvention d'un montant de 8 500 € (huit mille cinq cent euros) au titre du partenariat Plein Sud 2013 avec chacune des trois associations suivantes :**
 - L'association « Entente Sportive de Froidefontaine » de Froidefontaine,
 - L'association « Entente Sportive de Réchésy » de Réchésy,

- L'association « Les Amis de la Vigne » de St Dizier l'Evêque.
- d'autoriser le Président à affecter les crédits budgétaires nécessaires.
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Annexe : convention

2013-01-15 - Signature de conventions de partenariat avec 5 associations culturelles à rayonnement extra territorial

Rapporteur: Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire souhaite développer l'image du Sud Territoire de Belfort et s'associer au rayonnement ainsi qu'à son développement culturel. A cette fin, elle a décidé d'ouvrir un partenariat de communication avec les structures culturelles du Sud Territoire qui, fortes d'une image reconnue, proposent un programme de spectacles culturels variés se déclinant tout au long d'une saison culturelle ou lors d'un événement remarquable.

Les cinq associations répondant aux critères de saisons de spectacle sur l'année 2013 et rayonnement extra territorial (hors Sud Territoire) sont :

- L'association Delle Animation,
- La Maison Pour Tous de Beaucourt,
- L'association Grandvillars fait son Show,
- L'association Vivre Ensemble de Brebotte.
- L'association Nuits d'été de Delle

A ce titre, il est proposé une convention de partenariat entre chaque association et la CCST d'un montant de 10 000 euros (Dix mille euros). Cette somme est incluse dans le budget communication 2013 de la CCST.

La Communauté de Communes du Sud Territoire est associée à la promotion ainsi qu'au plan de communication de l'association ou de son organisme mandataire dans le cadre de l'année 2013.

Cette période concerne les spectacles produits de janvier à décembre 2013 (partie de saison 2012 – 2013, saison Estivale 2013 et partie de saison 2013 -2014).

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'accorder la subvention d'un montant de 10 000,00 € (dix mille euros) au titre du partenariat 2013 avec chacune des cinq associations suivantes :**
 - L'association Delle Animation,
 - La Maison Pour Tous de Beaucourt,
 - L'association Grandvillars fait son Show,
 - L'association Vivre Ensemble de Brebotte (Organisateur du son et lumière de Brebotte)
 - L'association des Nuits d'été de Delle (Organisateur des Nuits de Milandre)
- d'autoriser le Président à affecter les crédits budgétaires nécessaires.
- d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

Annexes : 5 conventions

2013-01-16 - « Motion des membres du Conseil Communautaire du Sud Territoire relative au Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort »
Rapporteur : Christian RAYOT

Le Syndicat Mixte du SCOT, en charge de l'élaboration de ce schéma, a rendu en novembre 2012 deux documents majeurs que sont le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ce SCOT doit entrer dans sa phase de validation définitive en mars 2013.

Considérant :

- la non-prise en compte dans les documents du SCOT du Sud Territoire comme un territoire spécifique, indépendant, aux enjeux de développement, notamment frontaliers, propres, et décrit de façon restrictive comme un simple point de passage de Belfort vers la Suisse,
- la perception limitée du Sud Territoire comme un relais de l'agglomération belfortaine,
- la non-reconnaissance d'une dynamique récente et importante dans le Sud Territoire et à la frontière suisse, faisant de Delle une porte d'entrée incontournable de la Suisse sur le Nord Franche-Comté, à développer particulièrement et d'une façon majeure,
- le caractère prescriptif et coercitif du SCOT en matière notamment d'urbanisation et de création de logements pour le Sud Territoire,
- l'obsolescence des données et la vacance dans les thèmes évoqués, pour le moins à l'égard de la Communauté de Communes du Sud Territoire,
- la réappropriation par Belfort et son agglomération de l'enjeu frontalier avec la Suisse, aux dépens du Sud Territoire,

La Communauté de Communes du Sud Territoire ne peut accepter le SCOT dans sa version définitive et demande au Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort :

- une révision des documents PADD et DOO majorés, moins prescriptifs, avec des objectifs moins restrictifs pour le Sud Territoire, notamment en termes de logements
- une prise en compte réelle de nos liens avec la Suisse mais aussi avec l'Alsace, le Pays de Montbéliard, territoires d'échanges pour l'ensemble du département et dépassant la simple agglomération belfortaine
- une réelle prise de conscience et de connaissance des territoires péri-urbains, afin que le SCOT ne se limite pas à une prise en compte des enjeux de la ville et de l'agglomération de Belfort
- une révision des documents, basés sur une analyse prospective, et non sur des chiffres INSEE de 2009 ou antérieurs, sur une situation des dix dernières années non représentative du Sud Territoire actuel
- une mise à jour des documents suite notamment à l'adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et une redistribution des données et des quotas concernant entre autres les logements et l'artificialisation des terrains
- une modification des documents afin de se dissocier d'un centrisme de développement belfortain pour considérer et reconnaître les enjeux et l'existence d'un territoire cohérent et spécifique, en terme de bassin d'emploi, de commerces, d'usage des habitants dans le Sud Territoire

- une réécriture des documents montrant une prise en compte de l'enjeu frontalier propre du Sud Territoire avec la Suisse, territoire spécifique porteur des enjeux transfrontaliers,
- avant toute adoption du SCOT.

Le Président ajoute qu'il a écrit un courrier au Président du SCOT le 25 janvier dernier.

Le SCOT ne retient pas la spécificité de la frontière de la CCST avec la Suisse.

De plus, le SCOT, en l'état, peut bloquer l'extension des communes de la CCST.

Si cette motion n'est pas prise en compte, le Président indique que la CCST ira plus loin juridiquement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter cette motion.**

Monsieur Robert NATALE quitte la séance.

2013-01-17 - Création d'un poste fonctionnel de Directeur Général Adjoint

Rapporteur: Denis BANDELIER

Vu le décret n°87-1101 du 30/12/1987 portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction modifié par le décret n°2007-1828 du 24 décembre 2007,

Vu le décret n°87-1102 fixant les grilles indiciaires pour les emplois administratifs de direction,

Vu l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifié en dernier lieu par la loi n°2007-209 du 19 février 2007,

Vu la demande formulée auprès de la CAP

Il est proposé de créer le poste de Directeur Général Adjoint (DGA) pour la Communauté de Communes Sud Territoire.

En effet, dans les communautés de communes dont la population totale des communes regroupées est supérieure à 20 000 habitants, un poste de DGA peut être créé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider la création et l'ouverture d'un poste de DGA fonctionnel à compter du 1^{er} avril 2013**
- **d'autoriser le Président à procéder au recrutement, à prendre l'arrêté individuel et à affecter les crédits nécessaires au budget de la CCST,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif juridique ou financier relatif à cette prise de décision**

2013-01-18 - Budget Général – Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2013

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des

crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Afin d'éviter des intérêts moratoires importants, il conviendrait que le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses ci-dessous avant le vote du budget primitif 2013.

Liste des dépenses d'investissement envisagées avant le vote du budget primitif 2013

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u>
20 – Immobilisations incorporelles	2031 – Frais d'études	Marché à bons de commande BEJ Reconversion du bâtiment Japy /ZEM Beaucourt	108 110.93€

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.**

2013-01-19 - Service Assainissement – Création de poste

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Afin de mener à bien les missions confiées à la Communauté de Communes dans le cadre de ses compétences « Assainissement collectif », il convient de créer un poste d'agent d'exploitation des stations d'épuration, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2013.

- Filière Technique
- Catégorie C
- Cadre d'emploi : Adjoint technique ou Agent de Maîtrise

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider la création et l'ouverture :**
D'un poste relevant du cadre d'emploi des Adjointes Techniques, ou des Agents de Maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2013 (agent d'exploitation des stations d'épuration) par voie statutaire ou de mutation

- D'autoriser le Président :
 - à procéder au recrutement
 - à prendre l'arrêté individuel
 - à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes
 - à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

2013-01-20 - Mise en œuvre d'un service de Médecine Professionnelle et Préventive par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Rapporteur : Denis BANDELIER

Le Président présente au Conseil Syndical une délibération tendant à modifier les conditions d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive mis en œuvre au 1^{er} janvier 2013, qui avait fait l'objet d'une précédente délibération à la fin du 1^{er} semestre 2012.

Il rappelle que la mise en œuvre de ce service est destinée à améliorer la prise en charge de la médecine professionnelle et préventive pour les 4 000 agents de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort en les répartissant sur deux cabinets spécialisés dont les prestations ont été achetées par marché public conclu du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Les deux cabinets retenus sont «Agir Ensemble Pour Notre Santé» (AEPNS) et le cabinet de médecine professionnelle et préventive de l'ALSTOM, le Service de Santé au Travail des Trois Chênes (SST).

Le coût forfaitaire de la visite médicale est de 75 euros.

Le Centre de Gestion est le seul interlocuteur des cabinets médicaux sur ces questions. Il encaissera les cotisations des adhérents et reversera à chaque cabinet sa quote-part au titre des prestations réalisées. Il sera en outre responsable de la répartition des effectifs entre les cabinets de médecine sélectionnés.

Le Président rappelle en outre que ce nouveau service prendra en charge à terme la gestion des secrétariats médicaux (Comité Médical et Commission de Réforme), compétence ouverte aux Centres de Gestion par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, ainsi que la gestion du contrat d'assurances collectives des risques statutaires.

Le conseil d'administration du Centre de Gestion vient toutefois, dans une délibération du 21 décembre 2012, de revoir la politique tarifaire annoncée en mars 2012 et qui initialement devait accompagner la mise en œuvre du service en ne repercutant que petit à petit le prix réel de la consultation en utilisant ses excédents budgétaires pour combler l'écart.

La délibération susvisée substitue à la tarification forfaitaire à l'agent une solution fondée sur un pourcentage de la masse salariale qui présente l'incontestable avantage de transformer la cotisation de chaque adhérent en un coût globalisé de service.

Le Centre de Gestion encaisse une cotisation fixée à 0,3% d'une masse salariale annuelle évaluée au 31 décembre de l'année n-1, sur tout ou partie des comptes suivants (nomenclature M14) :

- 6411 pour les titulaires et stagiaires
- 6413 pour les non-titulaires de droit public,
- 6416 pour les non-titulaires aidés de droit privé,

- 6417 pour les apprentis

Chaque adhérent est donc libre de déterminer les catégories d'agent qu'il entend inclure dans cette masse salariale et de transmettre l'information au moyen d'un état au Centre de Gestion avant le 31 janvier de chaque année.

Le Président précise encore que ce taux de cotisation est garanti sur la durée des trois années que comporte le marché.

Le Président invite le conseil communautaire à renouveler sa décision d'adhérer au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion dès le 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adhérer au service de Médecine Professionnelle et Préventive créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2013 dans les termes précisés ci-dessus**
- **de retenir le taux de 0,3% d'une masse salariale comprenant :**
 - les titulaires et stagiaires
 - les non-titulaires de droit public,
 - les non-titulaires aidés de droit privé,
 - les apprentis
- **d'autoriser le Président à signer tous documents y afférents**

2013-01-21 - Participation financière de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 22 bis

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 88-2

Vu la loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique

Vu la loi du 3 août 2009, relative à la mobilité et aux parcours professionnels

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents définissant les risques couverts

Vu la circulaire ministérielle n°RDFBI220789C du 25 mai 2012

Le décret du 08 novembre 2011 propose deux outils alternatifs pour parvenir aux objectifs :

- Soit recourir à la procédure spécifique de labellisation
- Soit conclure une convention de participation

Les agents concernés par ces dispositifs sont les fonctionnaires ainsi que les agents de droit public et de droit privé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la procédure spécifique de labellisation sur les risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, soit le risque « santé »
- de verser un montant forfaitaire de 27 euros (vingt-sept euros) par agent souscrivant à une mutuelle proposé par un organisme labellisé à compter du 1^{er} avril 2013.
- de noter que les agents concernés sont les fonctionnaires ainsi que les agents de droit public et de droit privé.
- d'autoriser le Président :
 - à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes
 - à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision

2013-01-22 - Maintien des montants antérieurs de l'I.E.M.P. pour les adjoints administratifs 1^{ère} classe et techniques de 1^{ère} et 2^{ème} classe

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le Décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures.

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice des missions des Préfectures (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012).

Vu l'article 88 alinéa 2 et 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Les nouvelles valeurs annuelles à prendre en compte pour les adjoints administratifs de 1^{ère} classe et techniques de 1^{ère} et 2^{ème} classe font apparaître une diminution de montant :

Filière administrative :

- Adjoint administratifs de 1^{ère} classe : 1 153 € (au lieu de 1 173, 86 €)

Filière technique :

- Adjoint techniques de 1^{ère} et 2^{ème} classe : 1 143 € (au lieu de 1 143, 37 €)

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le maintien du montant individuel de chaque adjoint administratif 1^{ère} classe ou technique de 1^{ère} et 2^{ème} classe sur la base antérieure, à compter du 1^{er} janvier 2012, à savoir 1 173.86€ (mille cent soixante treize euros et quatre vingt six centimes) pour la filière administrative et 1 143.37€ (mille cent quarante trois euros et trente sept centimes) pour la filière technique jusqu'à revalorisation supérieure.
- D'autoriser le Président :
 - à procéder à ce maintien pour les grades d'adjoints administratifs 1^{ère} classe et techniques de 1^{ère} et 2^{ème} classe
 - à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes
 - à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

2013-01-23 - Budget Ordures Ménagères - Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2013
Rapporteur: André HELLE

Vu l'article L1612-1 du code des Collectivités Territoriales précisant :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu la programmation 2012 des investissements présentés au budget primitif 2012 concernant les différents investissements de dépollution et aménagement de la déchetterie, ceux-ci ont engendrés des travaux hors marché pour partie à la demande de la DREAL.

Suite à la reprise en régie de la gestion du parc de bacs, le montant des achats de bacs prévu au marché public est insuffisant pour faire face à la dépense du 1^{er} trimestre 2013.

Afin d'éviter des intérêts moratoires importants, il conviendrait que le Conseil autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous : 35 000€ (trente-cinq mille euros).

Chapitre	Article	Objet	Montant
21 - Immobilisations corporelles	2135 – Installations générales-agencements – aménagements des constructions	Dépollution de l'UIOM (protection du talus en évitant les ruissellements des eaux venant de la déchetterie)	25 000€
	2188 - Autres	Achats de bacs	10 000€
		TOTAUX	35 000€

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'engager les dépenses d'investissement du Service Ordures Ménagères**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.**

2013-01-24 Budget ordures ménagères - Avenant n° 2 au marché public de travaux d'aménagement des sites de la déchetterie et du Fer à Cheval

Rapporteur : André HELLE

Vu, le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'offre en date du 28 juin 2012

Vu le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre en date du 10 juillet 2012

Vu le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offre en date du 1^{er} mars 2013

Vu la délibération n°2012-05-02 du 06 septembre 2012 portant sur l'attribution du marché public de travaux d'aménagement des sites de la déchetterie et du fer à cheval.

Dans le cadre du marché public de travaux d'aménagement de la déchetterie et du fer à cheval ayant pour objet :

- La dépollution des sols du fer à cheval
- La dépollution des sols de l'ancien incinérateur
- L'aménagement de la déchetterie

Pour un montant initial HT de : 735 332.25€

La CCST a missionné, en septembre 2012 après consultation, le Groupement d'Entreprises Solidaires ISS Espaces Verts (mandataire) – Colas- BM Concastri pour mener à bien la dépollution des deux sites et l'aménagement de la déchetterie.

Compte tenu des contraintes de sécurité et environnementales des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Il convient de signer un avenant au marché public de travaux d'aménagement des sites de la déchetterie et du fer à cheval portant sur :

- L'aménagement de la zone du pont de pesée pour empêcher le ruissellement des eaux sur le talus dépollué pour un montant HT : 19 445.17€
- La fourniture et la pose d'un portail autoportant permettant ainsi la circulation des camions en sécurité et une fermeture du site efficace empêchant tout accès aux usagers en dehors des heures d'ouverture pour un montant HT : 23 100€
- Dévoiement des réseaux, ces derniers n'ont pas été repérés lors du diagnostic pour un montant HT : 15 366.00€

Ces modifications ont généré :

- une plus-value d'un montant de : 57 911.17€ (soit 8%) portant ainsi le marché initial à un montant de 801 289.72€ HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de valider les 2 avenants ci-dessus présentés,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2013-01-25 - Service des Eaux- Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2013

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent... »

Vu la programmation prévisionnelle 2013 des investissements présentée lors de la réunion de commission Eau – Assainissement du 18 décembre 2012,

Pour permettre l'exploitation de nos installations de production et distribution d'eau potable, d'engager au plus tôt les travaux programmés en 2013 notamment dans le cadre de l'intégration des 7 nouvelles communes et d'éviter des intérêts moratoires importants, il conviendrait que le

Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2013.

Chapitre	Article	Objet	Montant
21 – Immobilisations corporelles	21351 – Bâtiments d'exploitation	Serrureries, télégestion	40 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	21531 – Travaux sur réseaux	Chambre de comptage CCBB	26 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2182 – Matériels de transport	Véhicule et équipements	25 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2183 – Matériels informatiques	Achat d'un logiciel métier et de facturation	30 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.

2013-01-26 - Service Assainissement - Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2013

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

La maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars et l'acquisition d'un véhicule de service doivent être engagées en début d'année. Afin d'éviter des intérêts moratoires importants, il conviendrait que le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes avant le vote du budget primitif 2013.

Liste des dépenses d'investissement envisagées avant le vote du budget primitif 2013

Chapitre	Article	Objet	Montant
21 – Immobilisations corporelles	21562 – Matériel assainissement	Maîtrise d'œuvre réhabilitation filière boues	40 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2182 – Matériel de transport	Acquisition véhicule de service	20 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant vote du budget primitif,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.

2013-01-27 - Sollicitation de la DETR pour le diagnostic du réseau d'assainissement de la commune de Beaucourt

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Cette opération a pour objet d'effectuer un bilan de fonctionnement du réseau de la commune de Beaucourt dans l'objectif d'améliorer la collecte des eaux usées et de limiter les eaux parasites. Un programme pluriannuel de travaux sera établi en fonction de l'état des lieux et des aspects économiques et environnementaux.

Lors d'un contrôle de la station le 15 octobre 2012, les agents du Service de Police de l'Eau de la DDT ont identifié une pollution organique en sortie du collecteur d'eaux pluviales et une quantité d'eaux usées en entrée de station d'épuration parfois faible par rapport aux habitants théoriquement raccordés. Cette étude, demandée par les services de l'Etat, permettra de répondre aux constatations et interrogations de ceux-ci.

Cette étude viendra préciser le schéma directeur réalisé par la commune en 2007.

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Etude diagnostic de réseau	50 000,00 €	État DETR 2013 (24 %)	12 000 €
		Agence de l'eau (50 %)	25 000 €
		Autofinancement (CCST) (26 %)	13 000 €
Total dépenses	50 000,00 €	Total recettes	50 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR, d'un montant de 12 000 euros (Douze mille euros) ;
- d'adopter l'opération qui s'élève à 50 000 euros HT (Cinquante mille euros) ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :
- d'indiquer un commencement d'exécution de la maîtrise d'œuvre en septembre 2013, pour une durée de 12 mois,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions et financement nécessaires aux opérations (Etat, Europe, Région, CG, Communes etc...)

- de compléter les subventions présentées par toutes autres ressources nouvelles ou un autofinancement de la Communauté de Communes.
- d'autoriser le Président à engager la Communauté de Communes du Sud Territoire par sa signature dans toute action utile à la construction de ce bâtiment.

2013-01-28 – Sollicitation de la DETR pour la réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

La station d'épuration intercommunale de Grandvillars est de type boues activées, de 20 000 eqhab datant de 1992. La filière d'élimination des boues de la station est l'épandage agricole. Les boues répondent aux normes de concentration en métaux, PCB... et son épandues dans le cadre d'un plan d'épandage.

Les boues de la station d'épuration sont actuellement épaissies dans un silo à boues, puis déshydratées par un filtre à bande qui arrive en fin de vie. Les boues sont stockées sous abris et présente une mauvaise tenue en tas. Le transport et l'épandage nécessitent l'adjonction de produits ligneux (compost) afin de permettre leur manutention.

Cette opération a pour objet de remplacer le filtre à bande par un système plus performant (ex : centrifugeuse) afin d'améliorer la qualité des boues et de pérenniser la filière d'élimination par épandage agricole : siccité, tenue en tas, chaulage éventuel.

Les travaux consisteront à fournir et installer un ou plusieurs équipements de déshydratation des boues issues de l'épaississeur, y compris travaux de génie civil, «équipements mécaniques, électriques, hydrauliques, automatisme »,

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Travaux	400 000,00 €	État DETR 2013 (23 %)	100 000 €
Maîtrise œuvre, études géotechniques...	40 000,00 €	Autofinancement (CCST) (67 %)	340 000 €
Total dépenses	440 000,00 €	Total recettes	440 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de solliciter une aide financière au titre de la DETR, d'un montant de 100 000 euros (Cent mille euros);**
- **d'adopter l'opération qui s'élève à 440 000 euros HT (Quatre cent quarante mille euros);**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :**
- **d'indiquer un commencement d'exécution de la maîtrise d'œuvre en avril 2013, et de travaux en septembre 2013, soit une durée globale de 9 mois,**
- **d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce projet.**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions et financement nécessaires aux opérations (Etat, Europe, Région, CG, Communes etc...)**
- **de compléter les subventions présentées par toutes autres ressources nouvelles ou un autofinancement de la Communauté de Communes.**
- **d'autoriser le Président à engager la Communauté de Communes du Sud Territoire par sa signature dans toute action utile à la construction de ce bâtiment.**

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
Opérations	Libellé	Tiers concernés	Montant TTC	Président	Date
ZAC TECHNOPARC	Entretien bassin de rétention	BORDY	1 744,96 € (hors traitement)	C.Rayot	13/02/13
Site des Fonteneilles	Prestation accompagnement normes de sécurité Site Fonteneilles/Diagnostic préparatoire	Alpes controles	4 963,40€	C.Rayot	12/2012
Communication	Equipements sportifs	Equip'sport	6 423.56€	C. Rayot	16/01/13

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du tableau des décisions prises par délégation.

**Le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour.
L'ajout est accepté.**

2013-01-30 - Motion de soutien à Michel Gaidot, Maire de la Commune de Vescemont

Rapporteur : Christian RAYOT

La C.C.S.T. s'inscrit dans la démarche proposée par l'Association des Maires du Département du Territoire de Belfort, et en reprend la proposition et les termes suivants :

Le 15 mars 2012, l'ONEMA (Office National de l'Eau et Milieux Aquatiques) a établi un procès-verbal d'infraction à la Loi sur l'Eau à l'encontre du Maire de la commune de Vescemont, Monsieur Michel Gaidot.

La cause de cette incrimination pénale est un remblai en zone humide que les techniciens, responsables du procès-verbal, évaluent à 22 ares. Hors au-dessus de 10 ares, l'article R214-42 du code de l'environnement impose une déclaration à la DDT, que la commune n'a pas sollicité faute de le savoir.

C'est cette absence de déclaration qui vaut à Michel Gaidot d'être poursuivi devant le juge pénal, comme un automobiliste responsable d'un excès de vitesse. L'un des fonctionnaires qui rédigera le procès-verbal le lui fera d'ailleurs valoir en lui précisant qu'on ne discute pas un PV dans un tel cas !

Ce fonctionnaire a tort... La France est un état de droit depuis plus de 200 ans. Un individu, qu'il soit Maire ou non, peut donc parfaitement discuter et contester la procédure pénale dont il fait l'objet.

D'autant que celui du 15 mars 2012 comporte bon nombre de failles que le Maire de Vescemont, bien décidé à ne pas s'en laisser compter, ne manquera pas d'exploiter. En particulier la superficie du remblai qui aura du mal à entrer dans un terrain évalué par un géomètre à... environ 20 ares !!!

Ou encore le fait que le terrain a été acheté il y a sept ans, en l'état, par la commune de Vescemont, qui n'est donc nullement responsable, au titre de l'article R214-42 du code de l'environnement, des remblais faits par l'ancien propriétaire.

Au-delà de ces quelques considérations, l'Association des Maires et la C.C.S.T. ne peuvent que déplorer vivement le comportement des services de l'Etat dans cette affaire, notamment en refusant d'instaurer le moindre dialogue hormis une simple... transaction pénale !!!

Michel Gaidot est le doyen des Maires du Territoire de Belfort. Et s'il est connu, c'est comme un homme de dialogue, respectueux des Lois de la République. Pas l'ombre d'une faute ne peut lui être imputée en plus de 40 ans de mandats au service de ses concitoyens, de ses collègues Maires notamment en tant qu'ancien Trésorier de l'Association des Maires, et de la République.

Il mérite à ce titre un minimum de respect et de considération.

L'Association Départementale des Maires du département du Territoire de Belfort et la C.C.S.T s'indignent énergiquement contre ce qu'elles considèrent être une décision injuste et inappropriée.

Elles exigent l'abandon des poursuites pénales à l'encontre de Michel Gaidot, Maire de Vescemont.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter cette motion de soutien à Monsieur Michel Gaidot, Maire de la Commune de Vescemont.**

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,




Josette BESSE.